
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 17 octobre 2016

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 16 heures 11 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Mathieu Soares procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - Mme Claire LE FRANC — M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTOIS - M. Loïc CHABRIER – Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Myriam GROS-IZOPET - M. Alain BRISSARD - Mme Samia BELAZIZ - Mme Laura GANDOLFI - M. Ikhlef CHIKH – M. Pascal MERLIN - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Mathieu SOARES - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – Mme Yasmina SALHI - M. Jean-Paul CHICH - M. Hector BRAVO – Mme Djamila GHEMRI - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Martine MAURICE - M. Régis LACOSTE - Mme Virginie PANICO - M. Richard MORALES - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET – Mme Michelle MOREL - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Prosper KABALO (pouvoir à M. Jean-Paul BRET)

Mme Sarah SULTAN (pouvoir à partir de 17 heures 30 à M. Didier VULLIERME)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à Mme Myriam GROS-IZOPET)

Mme Chantal ROUX (pouvoir à Mme Antoinette BUTET-VALLIAS)

Mme Farida CASOLI (pouvoir à M. Pascal MERLIN)

M. Frédéric VERMEULIN (pouvoir à M. Gilbert-Luc DEVINAZ)

M. Yann CROMBECQUE (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

Mme Pascale CROZON (pouvoir à M. Richard LLUNG)

Mme Chafia TIFRA (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Olivier BAUD (pouvoir à M. Ikhlef CHIKH)

Mme Natalie PERRET (pouvoir à Mme Dominique BALANCHE)

M. Jacky ALBRAND (pouvoir à M. Mathieu SOARES)

Mme Emmanuelle HAZIZA (pouvoir à Mme Martine MAURICE)

M. Michel CASOLA (pouvoir à M. Stéphane PONCET)

- : -

M. LE MAIRE.- Je demande à M. Soares de procéder à l'appel nominal.

(Monsieur Mathieu Soares procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir répondu à l'appel et merci de signer la feuille de présence qui va circuler dans les bancs de notre assemblée.

Nous allons adopter le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016.

Pas d'observation ? Je mets ce PV aux voix

- Adopté à l'unanimité –

Vous avez eu connaissance d'un certain nombre de décisions que j'ai prises par délégation en vertu de l'article 21-22 du Code général des collectivités territoriales. Je le rappelle mais c'est simplement pour information.

Nous passons à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Comme je le fais chaque fois, je vous annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 21 novembre 2016.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Je souhaite intervenir sur le compte rendu des commissions.

Simplement une petite remarque : dans le compte rendu des commissions, les questions qui sont posées sont rapportées, mais le compte rendu mentionne que les réponses ont été apportées en séance. Serait-il possible d'avoir une synthèse des réponses apportées en séance s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- Oui, j'avais fait la même remarque à la lecture de ce compte rendu. Nous nous rejoignons de temps en temps !

Mme Béatrice VESSILLER.- Je m'en réjouis !

M. LE MAIRE.- Vous aviez fait une première remarque que je partageais aussi lors d'un précédent Conseil Municipal. La formule dit qu'il a été répondu en séance. Je pense que quelquefois, à l'exemple de ce qui est fait à la Métropole, on peut évidemment raccourcir la réponse, la rendre un peu factuelle, mais on ne peut pas non plus se contenter de mettre : « *Il a été répondu en séance* ». Nous avons à continuer à nous améliorer sur ce point, je vous en donne volontiers acte.

Mme Béatrice VESSILLER.- Merci.

M. LE MAIRE.- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 21 novembre 2016, nous aurons le débat d'orientations budgétaires (DOB) qui est un débat sans vote mais qui est en général important et assez long ainsi que le plan de développement durable. Traditionnellement, c'est un Conseil Municipal assez long, préparez-vous à une séance qui sera longue, comme celle d'aujourd'hui d'ailleurs que nous allons commencer sans plus tarder.

Une série de rapports pour les garanties d'emprunt. Pour la deuxième, nous avons une demande d'intervention de M. Morales.

1 – GARANTIE D’EMPRUNT ADOMA – ACQUISITION EN VEFA DE 164 LOGEMENTS, 136 RUE DU 4 AOÛT 1789 À VILLEURBANNE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour – 4 contre) -

2 – GARANTIE D’EMPRUNT ERILIA – CONSTRUCTION NEUVE DE 16 LOGEMENTS, 155 RUE PÉRONCEL – RÉSIDENCE « LE LUIZET » – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Morales. Monsieur Llung, vous souhaitez dire quelques mots initialement ?

M. Richard LLUNG.- Très peu de mots puisqu'il s'agit d'un petit programme de 16 logements sociaux dont 4 de type 2, 7 de type 3, 3 de types 4 et 2 de type 5. Je le dis parce que l'offre en grands logements est assez faible et là il y a un effort assez remarquable d'ERILIA sur ce secteur. C'est la seule information mais j'attends plutôt le propos de M. Morales.

M. LE MAIRE.- Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Merci Monsieur le Maire, Merci Monsieur Llung.

Destiné aux HLM et aux sociétés d'économie mixte, le prêt locatif aidé d'intégration PLAI est destiné à l'acquisition, la construction et la transformation de logements loués à des personnes cumulant difficultés économiques et difficultés sociales. Ce prêt n'est accordé qu'après signature d'une convention entre l'État et l'entité concernée. C'est l'objet de cette délibération qui entre dans votre schéma global de construction de logements sociaux. Et c'est du schéma global de construction de logements sociaux que je veux parler cet après-midi.

Mais jusqu'où faut-il aller ? Quel pourcentage de logements sociaux à très sociaux comptez-vous atteindre en sachant que dans nombre de quartiers le score déjà affiché est significativement parallèle aux niveaux de dégradation sociale et d'insécurité. La Soie avec ses 43 % de logements sociaux sera le quartier supplémentaire de demain en matière de désordre social.

Entendons-nous bien, les logements sociaux sont aussi nécessaires qu'indispensables dans une société difficile ou bon nombre de citoyens sont exposés au chômage et aux difficultés financières malgré l'étrange personnage de l'Élysée qui depuis bientôt cinq ans essaye de tordre la courbe du chômage uniquement par télépathie.

La société que nous construisons doit rester porteuse d'avenir et faire fonctionner l'ascenseur social. La politique d'habitat social est donc indispensable mais elle doit être contrôlée, adaptée, harmonisée, répartie dans le territoire métropolitain plutôt que de créer des quartiers entiers en dysfonctionnement social au sein desquels le commerce est

en panne et l'école, à l'image sociologique du quartier, n'a plus les moyens de répondre à une de ses fonctions premières qui est celle de l'égalité des chances. L'absence d'harmonisation dans la répartition territoriale des logements à vocation sociale conduit à des situations contre-productives car, derrière l'image de satisfaction affichée, en créant des quartiers dans lesquels l'habitat social est surreprésenté, vous créez des quartiers sensibles porteurs de toutes les précarités.

Je vous demande ce soir de nous communiquer, prochainement en tout cas, la répartition des logements sociaux à Villeurbanne, quartier par quartier, et de présenter les parallèles avec l'ensemble des communes de la Métropole. Cela constituera, sans aucun doute, l'outil de correction d'une politique du logement social à Villeurbanne qui répond plus à une idéologie socialiste discutable qu'à l'intérêt de l'ensemble des Villeurbannais.

Entendons-nous bien encore, les responsabilités des dysharmonies de l'habitat social sont portées à la fois par les communes qui en font trop comme Villeurbanne mais aussi par les communes qui n'en font pas ou pas suffisamment, préférant payer l'amende correspondant à leur déficit coupable. Le rôle de régulation que peut et doit avoir la Métropole est évident.

Comme vous, je pense, Monsieur Llung, je rêve d'une ville attractive, non parce que le foncier est moins cher qu'à Lyon, mais parce qu'elle offre une harmonie et des équilibres sociaux qui s'ouvrent vers un vrai avenir pour nos jeunes, et c'est parce qu'elle ouvre un vrai avenir qu'elle offre en conséquence une paix sociale pour l'ensemble des habitants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous nous sommes un peu éloignés de la garantie d'emprunt. C'était l'occasion de parler de la répartition du logement social. Avant de donner la parole à M. Llung, je dirai que ce débat est très souvent présent dans notre assemblée. Il m'est arrivé, il n'y a pas si longtemps, de vous présenter des cartes. Je les avais brandies, on pourra vous les donner, elles montraient la répartition des logements sociaux à Villeurbanne et permettaient de voir l'évolution de ces dernières années, que dans des quartiers comme Saint-Jean, il y en avait moins et que dans des quartiers comme ceux de la centralité, il y en avait plus.

Je m'en tiens là. Tout cela pour vous dire que c'est bien de nous poser des questions mais c'est bien aussi quelquefois d'entendre les réponses qui vous ont déjà été faites, sinon nous serons dans un dialogue de sourds où seule l'idéologie socialiste, comme vous dites, vous servira d'argument pour développer les vôtres.

M. Richard MORALES.- Je n'ai pas entendu l'esprit métropolitain dans votre réponse.

M. LE MAIRE.- M. Llung qui, lui, est à la Métropole et responsable en plus du PLU-H va vous répondre.

M. Richard LLUNG.- Nous nous sommes éloignés de la garantie d'emprunt ERILIA mais ce n'est pas très important.

Monsieur Morales, ce qui est choquant dans votre propos, c'est le parallèle que vous laissez entendre entre difficultés et présence de logement social, et vous prenez à témoin

ensuite une logique qui est celle des années soixante et soixante-dix (nous ne sommes plus à cette époque mais en 2016), qui est celle de secteurs de logements sociaux qui seraient développés avec un périmètre bien circonscrit dans lequel nous ne construirions, nous collectivités, que des logements sociaux.

Ce n'est plus la réalité. Ce parallèle, ce mélange, cette confusion entre difficultés et construction de logement social me choquent parce qu'ils ne sont pas fondés.

Il y a dans la population un besoin de logement dit conventionné, social si vous préférez, qui correspond à des capacités économiques des ménages. Vous avez dans notre Métropole lyonnaise une échelle des loyers bien plus avantageuse que celle des loyers parisiens qui va de 3,50 € jusqu'à 12 €, 13 € ou 14 €, 80 % de cette échelle de prix correspondant à l'action des bailleurs sociaux. Or, beaucoup de gens n'accèdent pas à un logement décent ou de qualité en dehors de cette préoccupation.

Ensuite, il est vrai que cette mixité sociale d'origine économique doit être répartie le plus harmonieusement possible dans le territoire et, pour le coup, vous tombez mal parce qu'à Villeurbanne, c'est exactement le cas. La carte dont le maire parlait à l'instant existe, vous l'avez vue au Conseil Municipal et elle peut être communiquée à chacun d'entre vous. Nous avons une répartition des logements sociaux assez harmonieuse à Villeurbanne, sur tous les secteurs, et, contrairement aux apparences, beaucoup plus fréquemment sur les points proches des transports en commun qu'ailleurs. Par exemple, en centre-ville, secteur Charpennes, Wilson, etc. Il n'y a que le secteur Dedieu-Charmettes qui, étant constitué depuis fort longtemps, est un peu moins doté en logements sociaux.

Vous interrogez ensuite nos orientations. Je rappelle que la loi fixe le plancher pour toutes les communes de France et le plancher de logement social est de 25 %. Notre ville était déjà à un taux de 25 % depuis les années 2000, même avant, la loi ALUR avait changé ce taux. Nous avons défini une nouvelle politique à l'occasion de la révision du PLU-H qui dit deux choses :

- nous souhaitons viser un taux de production de logements sociaux neufs à l'horizon 2030 de l'ordre de 28 %, ce qui veut dire que, dans la réalité, nous serons plutôt à 26 % ou 26,5 % parce qu'il y a une différence entre l'objectif affiché et la réalisation ;
- nous voulons donner une part à l'accession sociale à la propriété de l'ordre de 5 % pour que les populations modestes puissent devenir propriétaires (cela devrait vous plaire) parce que je crois que c'est nécessaire, avec un prix au mètre carré largement inférieur au prix du marché privé.

Voilà nos orientations, ce sont également les orientations de la Métropole qui compte aussi des communes qui sont réticentes à la construction de logements sociaux et pas toujours très ouvertes, non plus, à l'accession sécurisée à la propriété.

Vous avez raison de dire que Lyon et Villeurbanne (ce n'était pas tout à fait compris dans votre propos mais je le traduis ainsi parce que c'est la réalité), qui représentent certes la moitié de la population de la Métropole, portent aussi l'essentiel de l'effort de construction, c'est-à-dire des besoins en logement. Je le rappelle, les besoins en logement sont constitués pour la moitié par ceux qui sont présents, vous, moi, nous tous ici, parce

que les enfants grandissent et ont besoin à terme d'un logement, des couples divorcent, etc.

Ces deux villes portent l'essentiel du développement et la problématique sur l'ensemble de la Métropole est aussi que chacun prenne part à l'effort collectif.

Voilà pour dire l'essentiel sur les choses.

Sur la répartition géographique, je vous rappelle que les secteurs de mixité sociale qui sont dans la caisse à outils du PLU-H sont revisités à Villeurbanne pour équilibrer les quartiers qui le seraient un peu moins (cela existe dans les deux sens) et cela fait partie de nos orientations pour la révision du PLU-H.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Llung. J'espère que vos réponses contribueront à faire progresser le débat s'il revient, ce qui est légitime sur le fond mais l'intérêt est aussi qu'il progresse et que chacun s'enrichisse des réponses des autres sinon cela ne sert pas à grand-chose.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 4 contre) -

3 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADÉ HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 3 LOGEMENT, CITY PARK, 69 RUE JEAN JAURÈS À VILLEURBANNE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je pense que les opérateurs ont donné ce nom parce qu'il est situé à côté du terrain du Rectorat que nous allons baptiser autrement ce soir. Les opérateurs l'ont appelé City Park, ils ont vu que nous avions une ambition à l'échelle de la ville.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 4 abstentions) -

4 – GARANTIE D'EMPRUNT IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES – RÉHABILITATION DE 62 LOGEMENTS, DU N°272 AU 276 RUE FRANCIS DE PRÉSSENSÉ À VILLEURBANNE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 4 abstentions) -

5 – DÉNOMINATION D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Cet établissement est situé à grande proximité du groupe scolaire Louis Pasteur.

Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- Je laisse la parole à M. Chabrier.

M. Loïc CHABRIER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

J'interviens au nom du groupe socialiste et apparentés pour saluer ce soir la mémoire de Janusz Korczak. Une coïncidence nous fait d'ailleurs voter cette délibération quelques jours après le décès du cinéaste polonais Andrzej Wajda qui avait réalisé en 1990 un film au titre éponyme sur la vie de Janusz Korczak.

Je suis fier, et l'ensemble du groupe également, de saluer l'ouverture d'une nouvelle crèche, la première des trois qui seront ouvertes durant ce mandat.

Ces 20 places créées pour l'accueil des tout jeunes enfants constituent la concrétisation de notre politique dynamique en la matière qui tente de répondre au plus près des besoins des parents en matière de mode de garde, et là j'y associe ma collègue Sarah Sultan.

Nous pouvons être fiers, et je pense que l'ensemble du Conseil Municipal pourra approuver mes propos, car cette dénomination nous donne l'opportunité d'évoquer la vie et l'œuvre d'un pédiatre et éducateur emblématique. Symbole d'une pédagogie révolutionnaire et attentive au bien-être des enfants, il les a toujours considérés comme des êtres humains. Les souffrances des petits ne sont pas de petites souffrances, alors aidons-les, écoutons-les, répétait-il souvent.

Ses multiples écrits pour enfants comme pour adultes, l'exemple de ses deux orphelinats modèles organisés en république d'enfants, ses émissions de radio ont fait la joie de générations entières de petits polonais.

En artiste tout autant qu'en scientifique dévoué, il incarnait une véritable pédagogie du respect, une école de la démocratie et de la participation qui font aujourd'hui encore référence.

Pour Janusz Korczak, étaient particulièrement importants le droit d'être aimé et le droit au respect. Toutefois, pour lui, les droits qu'il défendait étaient assortis de devoirs, et d'ailleurs, à l'orphelinat, chaque enfant était doté d'une mission propre.

Sa fin tragique rend son parcours et ses principes encore plus symboliques. Au sein du ghetto de Varsovie, il s'occupa pendant plusieurs mois des orphelins dont il avait la charge avant-guerre. Il disparut en même temps que ces enfants le 5 août 1942, insistant même pour pouvoir les accompagner sur leur route vers les chambres à gaz de Treblinka.

Nous ne pouvons qu'exprimer un respect immense face à ce destin dont les traces demeurent toujours vivantes, notamment dans les principes reconnus en 1989 par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Pour conclure, je voudrais citer une phrase du prix Goncourt André Schwarz-Bart tirée de son livre *Le dernier des justes* qui évoquait lui aussi Janusz Korczak et ses principes toujours actuels : « *Les paroles des témoins, libérées au-delà de leur mort, deviennent l'héritage des vivants à travers le temps à venir.* »

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Chabrier, d'avoir rappelé un peu plus que cela ne l'était dans la délibération le rôle essentiel de Janusz Korczak et sa fin qui a contribué aussi à donner une dimension particulière au personnage et à son œuvre.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

6 – NOUVEAUX RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET DES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

7 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- J'avais une intervention, on me dit que vous l'avez retirée Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Nous l'avons retirée effectivement.

M. LE MAIRE.- Nous pouvons mettre ce rapport aux voix directement.

- Adopté à l'unanimité –

8 – DÉNOMINATION DU TERRAIN DU RECTORAT ET DU TERRAIN DES SŒURS – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je suis le rapporteur pour y être particulièrement attentif.

Cette délibération vous propose une série de dénominations.

La première concerne le terrain dit du Rectorat dont nous allons changer l'intitulé. Cela se fera sans doute progressivement comme tous les changements de nom.

Nous avons souvent eu l'occasion de parler de ce terrain dans cette assemblée, de différentes manières. Lorsque nous l'avons acheté, c'était une propriété de l'État mais il avait été pendant de nombreuses années, jusqu'au début du siècle dernier, propriété de la ville de Lyon qui l'avait cédé à l'État pour le franc symbolique.

S'agissant du terrain lui-même, dans son aspect espace de nature, j'en profite pour le dire, ce sont des travaux qui débutent pour l'essentiel même si déjà un certain nombre de choses ont été faites à l'automne de cette année et qui seront livrées au printemps prochain ou en tout cas au début de l'été. Ils se dérouleront cet automne et cet hiver jusqu'à la fin du printemps. Je pense que nous pourrons l'ouvrir au public à cette période.

Je rappelle que c'est un espace particulièrement important avec 6 400 mètres carrés. À l'échelle de la ville, cela fait partie de nos grands espaces de nature.

C'est un territoire où il y a eu, jusqu'à ces dernières années, même si leur disparition s'est faite progressivement, un certain nombre d'établissements pour des enfants porteurs de handicap. Les derniers temps, il s'agissait d'enfants malvoyants pour l'essentiel mais, pendant longtemps, la sémantique a changé, on disait que c'était les institutions des

aveugles, c'était le mot utilisé. D'ailleurs, Jacob Hugentobler est venu pour s'occuper des sourds-muets.

C'était le handicap à la fois de la vue mais aussi de l'ouïe et de la parole.

Il nous a semblé légitime pour ce terrain de faire référence à des personnes qui ont leur nom et leur action attachés à cette prise en compte du handicap à travers un certain nombre de structures. Il ne reste plus aujourd'hui que l'école Gallieni, un ESAT, mais il y a eu plusieurs établissements, à la fois en haut sur l'avenue Jean Jaurès mais aussi en bas avec le dernier ou presque, l'institut de masso-kinésithérapie qui a été démoli après l'achat du terrain par la Ville, et qui était inoccupé depuis déjà quelques années.

Témoigne aussi de cette présence le nom de Valentin Haüy qui a créé la première école pour aveugle et Louis Braille qui a inventé le système d'écriture pour les non-voyants.

Jacob Hugentobler est moins connu mais c'est lui qui a installé l'un des premiers instituts à la fin du 19^{ème} siècle. Il est décédé en 1907, son œuvre s'est perpétuée, et il nous a semblé assez logique de lui donner le nom de ce jardin.

Jacob Hugentobler était Suisse. Il a non seulement dirigé des instituts mais publié un certain nombre d'écrits dans ce secteur.

À titre d'information, lorsque nous l'ouvrirons au public, il y aura une plaque mémoire dans ce jardin, comme nous le faisons et nous l'avons fait déjà dans d'autres lieux de Villeurbanne, qui rappellera l'histoire de ce lieu et la présence de Jacob Hugentobler.

La deuxième dénomination concerne le terrain dit des Sœurs pour l'instant. On ne va pas changer de nom, le terrain ayant des rues et des bâtiments, peut-être que la sémantique changera toute seule.

C'est un dossier ancien de la ville sur lequel nous avons beaucoup débattu et surtout agi. Des travaux débutent avec un certain nombre de lots qui ont déjà été attribués à des opérateurs regroupant des architectes et des bureaux d'études, notamment sur la rue Roger Salengro puisque c'est de ce côté que démarreront les premières opérations, une opération en logement libre et une opération d'Est Métropole Habitat en lien avec Rhône Saône Habitat. Je le dis en faisant référence à ce qu'a dit Richard Llung tout à l'heure, il y aura du locatif social et de l'accession sociale à la propriété.

Sur ce terrain, il y a 7 dénominations, cela nous permet de répondre aussi à un objectif que nous avons affiché, que nous avons commencé à prendre en compte avec notamment ce qui s'est passé pour le Carré de Soie, d'aller vers la parité. Nous ne rattraperons pas notre retard, il est conséquent comme dans beaucoup de villes françaises, mais lorsque nous avons des dénominations, nous essayons d'aller vers la parité. Là, il s'agira de 4 femmes et 3 hommes, un début de rattrapage à l'échelle de cette opération.

Dans la délibération, nous avons fait une petite notice bibliographique. L'ensemble de ces noms, au-delà de la parité, ont un sens par rapport à ce que nous sommes dans cette ville.

Pour l'équipement petite enfance, il s'agit d'Helen Keller, une Américaine, une personne elle-même sourde, aveugle et muette, qui a eu un engagement fort dans les fondations pour personnes handicapées, qui a beaucoup milité au sein de ces associations.

Les personnels de la petite enfance étaient depuis longtemps demandeurs d'avoir ce nom d'Helen Keller pour un équipement de petite enfance, même si initialement ils l'avaient proposé pour un autre équipement.

Ensuite, Élie Wiesel qui a été l'un des premiers à témoigner de l'univers concentrationnaire comme Primo Levi et quelques autres mais, dans l'ordre chronologique, il a fait partie des premiers qui ont libéré une parole. L'ensemble de sa famille est morte en déportation. Il a eu une vie importante en France, au début de ses études, à la Libération, et ensuite il est parti passer l'essentiel de sa vie aux États-Unis. Il a eu le Prix Nobel de la paix. Nous avons eu l'honneur et la chance de le recevoir à Villeurbanne à deux reprises.

Ensuite, Michel Rocard pour une rue. Je ne sais pas s'il faut le présenter ici. Il a eu une place éminente dans la vie politique française de 1958 à ces dernières années. Il était notamment Premier ministre de 1988 à 1991. Quand je suis devenu député à la suite du décès de Charles Hernu, il était le Premier ministre. Il a eu une action suffisamment importante pour que beaucoup ici, pas seulement les plus anciens, voient bien le rôle et la place qu'il a occupés en termes d'action mais aussi de pensée dans la vie politique française.

Françoise Giroud, journaliste et écrivaine, résistante également. De son vrai nom, elle s'appelait Gourdji, elle était originaire de Turquie. Engagée dans la Résistance comme agent de liaison et connue ensuite à travers deux fonctions, le magazine *Elle* qui existe toujours aujourd'hui, qu'elle a lancé avec Hélène Lazareff, dont elle a assumé la rédaction en chef, et *l'Express*, dont elle a assuré la direction ou en tout cas très présente auprès du journaliste Jean-Jacques Servan-Schreiber. C'était une militante féministe engagée, notamment pour le droit à l'avortement.

Elle a eu une courte carrière politique, secrétaire d'État à la Condition féminine puis à la Culture, lorsque M. Giscard d'Estaing était président de la République.

Edmonde Charles-Roux, journaliste, écrivaine, elle aussi engagée dans la Résistance, elle aussi journaliste à *Elle*, rédactrice en chef du magazine de mode américain *Vogue* dans sa version française. C'était elle aussi une personnalité indépendante et engagée. C'était l'épouse de Gaston Defferre.

Helen Joanne Cox, dite Jo Cox, dont nous avons beaucoup parlé ces derniers mois puisque c'était une députée travailliste anglaise qui a été assassinée le 16 juin 2016, par un acte à la fois terroriste et qui relevait peut-être d'autres préoccupations. Son décès a suscité une grande émotion en Angleterre mais aussi en Europe et en France. Nous avons pensé qu'il pouvait y avoir une légitimité à donner le nom d'une femme anglaise qui a été tuée dans les conditions que je viens de rappeler.

La dernière dénomination et peut-être la plus surprenante, Pierre Dac, dont il faut rappeler qu'il s'appelait André Isaac. Je le dis parce que ceux qui ont un peu de curiosité peuvent aller consulter sur Internet sa chronique, ils pourront entendre avec beaucoup d'émotion l'échange en 1942 entre Pierre Dac et Philippe Henriot qui était le propagandiste de Vichy. Pierre Dac parlait à Radio Paris : « Radio Paris vous ment, Radio Paris est allemand. ». Il avait été violemment agressé par Philippe Henriot qui était très antisémite et qui avait dit : « André Isaac, est-ce que ce nom peut être celui d'un

Français ? » Je le dis un peu vite. Sa réponse est un morceau tout à fait extraordinaire où il répond à Philippe Henriot en faisant référence à son frère mort en 1915 au combat, pendant la première guerre mondiale. Il évoque son nom et une plaque au cimetière : « Mort pour la France », et il avait dit à Philippe Henriot que sur sa tombe, on verrait « Mort pour Hitler, fusillé par les Français », ce qui s'est presque passé.

C'est aussi un humoriste très connu qui a fondé *L'Os à moelle*. Pour la petite histoire qui n'est pas si petite que cela, beaucoup ne le savent pas, dans un des fameux sketches avec Francis Blanche, il fait le Sâr Rabindranath Duval, c'est assez connu, cela passe un peu moins maintenant sur les radios mais cela reste un vrai morceau de référence. L'enregistrement date de 1960 et il a été fait au palais d'hiver de Lyon qui était à Villeurbanne. Cela le rattache un peu à notre territoire à travers cette histoire.

Voilà mes chers collègues. J'ai insisté parce que ces dénominations ont pour nous un sens par rapport à notre ville, à nos engagements pour un certain nombre d'entre nous et aussi à des engagements que l'on peut assez largement partager.

Je vais mettre cette délibération aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Merci.

9 – CESSION D'UN TERRAIN PROPRIÉTÉ DE LA VILLE, EN VUE DE L'ACCUEIL DU CENTRE DE CONSULTATION DU MÉDIPÔLE AU 173 RUE LÉON BLUM – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Mme Thouvenot est rapporteur et Mme Gros-Izopet intervient.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Cette délibération s'inscrit dans le cadre du projet du Médipôle porté par le groupe CAPIO et la Mutualité française qui viendra fusionner plusieurs cliniques dont certaines déjà présentes sur le territoire de Villeurbanne, notamment la clinique du Tonkin, qui ouvrira en 2019. Cette délibération concerne le centre de consultation des médecins libéraux qui existent tout autour de la clinique, qui seront regroupés dans ce centre de consultation en face du Médipôle, au 173 rue Léon Blum.

Le foncier appartient à la Ville pour une partie et à la Métropole pour l'autre partie, et donc cette délibération autorise le maire à signer la vente à l'association de médecins qui s'est constituée. Le promoteur immobilier qui construira sur cette parcelle est Adim Immobilier.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Gros-Izopet ?

Mme Myriam GROS-IZOPET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération qui nous est soumise ce soir illustre notre volontarisme dans le domaine de la santé avec des principes forts que sont la lutte contre l'inégalité de l'accès aux soins et la réponse aux nouveaux défis de la santé.

La construction du Médipôle et le déménagement du centre de santé Bayard répondent bien à ces objectifs.

Fort d'une capacité d'accueil de 708 lits, d'une maternité, d'un service d'urgence et d'un plateau chirurgical de pointe, le futur hôpital marque une avancée déterminante dans l'amélioration de l'offre de soins à Villeurbanne et plus largement dans l'Est lyonnais.

Cette plate-forme de soins, exceptionnelle dans son ampleur comme dans les solutions médicales innovantes, offre un potentiel de développement et d'attractivité ouvert sur son environnement.

De son côté, le déménagement du centre de santé Bayard vient compléter cette offre de pointe avec un accueil de proximité qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années sur notre territoire. À Villeurbanne, afin de garantir l'équilibre territorial, la Ville a travaillé parallèlement à assurer une présence effective des médecins généralistes comme en témoigne la création de la future maison de santé pluridisciplinaire aux Buers.

Autre atout de ces projets, le Médipôle et le futur centre de santé Bayard, l'accessibilité facilitée du site avec la future ligne forte C3 en cours d'aménagement et la proximité du périphérique Laurent Bonnevey.

C'est bien le signe que le Médipôle est plus qu'un projet villeurbannais, c'est un projet d'agglomération tant sur le plan urbain que sanitaire. Située à l'est de la ville et au centre de la Métropole, dans un bassin de population de plus de 200 000 habitants, cette future offre de soins s'adressera à une patientèle métropolitaine. Au-delà de la politique de santé, cet hôpital qui emploiera 1 500 salariés illustre bien l'attractivité économique de cette partie Est de Villeurbanne.

À travers le Médipôle, c'est donc à une mutation diversifiée vertueuse de son tissu industriel et urbain à laquelle nous nous attachons.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais dire quelques mots parce que, sur ce dossier, j'ai eu la curiosité d'aller voir le débat que nous avons eu voici six ans au sujet de l'acquisition de ce terrain. Aujourd'hui, nous le vendons, il faut bien de temps en temps voir sur le plan financier ce que c'est, 2,572 M€, terrain propriété de la Ville, nous l'avons acheté dans une délibération le 6 avril 2011 dans la perspective (cela donne un peu de modestie mais aussi de la perspicacité quelquefois) d'accompagner le projet d'Arena qui était sur l'îlot ABB, et c'était éventuellement, cela n'avait jamais été une certitude, et d'ailleurs ce n'est pas ainsi que cela s'est passé, pour aider à la relocalisation de Home Box qui était en partie sur ce terrain et qui, devant partir, pouvait être intéressé par un terrain situé presque en face.

Les choses ne se sont pas faites ainsi, vous le savez. Nous avons acheté cette réserve foncière estimée par les Domaines à 2,32 M€. Finalement, en prenant en compte la dépollution, il est tombé à 2,05 M€ et, après une négociation conduite par M. Kabalo, en tant qu'adjoint aux Finances, nous l'avons acheté à 1,9 M€.

Aujourd'hui, nous le vendons 2,5 M€, nous ne l'avons pas acheté pour faire de la plus-value mais cela montre qu'une réserve foncière peut aussi quelquefois en procurer.

Dans le débat, M. Dumas qui n'est plus là s'était beaucoup exprimé en jetant la suspicion sur ce terrain, je relis aujourd'hui ce qu'il a dit avec un plaisir non dissimulé. M. Ray, représentant le groupe Écologistes les Verts, s'abstenait en partageant les propos de M. Dumas et en nous parlant de la maison de santé qu'il ne voyait pas venir. Nous étions en 2011 et Mme Maurice avait été plutôt mesurée sur ce dossier-là.

Nous étions plutôt dans cette assemblée face au doute et aux critiques de l'opposition au sens large.

J'ai plaisir, cinq ans après, en 2016, de voir que sur le terrain ABB s'édifient le Médipôle, la clinique du Tonkin, les cliniques de la mutualité, et sur le terrain acquis un centre de consultation de médecins associés bien sûr au futur Médipôle. Une maison de santé est en route, nous avons apporté un appui décisif dans l'accompagnement et dans l'acquisition des mètres carrés. Le projet Arena est aussi sur les rails.

Chacun jugera la pertinence des propos d'une époque, de l'action et des réalisations que nous avons menées ou que nous avons contribué à faire avancer dans cette ville. Quelquefois, il est bon de rappeler tout cela.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

M. LE MAIRE.- Tout arrive !

10 – CONVENTION VILLE – CENTRE HYGÈE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS DE PRÉVENTION CONTRE LE CANCER – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

11 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

12 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) GERVAIS-BUSSIÈRE – AMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Nous avons eu l'occasion d'en parler longuement lors d'un précédent Conseil Municipal.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

13 – SECTEUR BLUM GRANDCLÉMENT : RECTIFICATION DU PÉRIMÈTRE ÉLARGI DE PARTICIPATION – CONVENTIONS DE PUP AVEC LES SOCIÉTÉS SLCI ET PRESTIBAT – PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS RELATIF À CES DEUX PROJETS – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une convention dont nous avons parlé également mais qui est un peu modifiée du fait de l'élargissement de ce périmètre.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 abstentions) -

14 – PROJET URBAIN DES BUERS – OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DES SŒURS – ACQUISITION DE FONCIER POUR ÉQUIPEMENT PETITE ENFANCE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Nous avons deux demandes d'intervention. Monsieur Llung, un mot ?

M. Richard LLUNG.- Il s'agit d'une acquisition d'un foncier pour l'équipement petite enfance du terrain des Sœurs. Le terrain des Sœurs, ce sont 3,5 hectares à peu près, environ 380 logements dont 24 % de logement locatif social, 2 100 mètres carrés de commerce et d'activité, un hôtel, un pôle petite enfance, 1 120 mètres carrés de surface de plancher commerciale et un parc public de 4 400 mètres carrés.

Cela concerne l'achat à la SERL de l'emprise foncière de l'équipement petite enfance.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Llung. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues

Une explication de vote pour prendre bonne note de l'acquisition du foncier en vue de réaliser l'équipement petite enfance du terrain des Sœurs, qui devrait être livré en 2018, soit dans encore deux années.

Au Conseil Municipal de juillet 2012 (moi aussi, Monsieur le Maire, je ressors nos débats), voici 4 ans, nous regrettons déjà les délais qui s'allongeaient pour cet équipement public puisqu'il était question à l'époque d'une livraison en 2012 puis en 2014.

Eh bien, il faudra encore attendre 2018 avant de voir s'ouvrir ce pôle petite enfance. Souhaitons cette fois que la date annoncée soit la bonne ! Le terrain des Sœurs, c'est le terrain d'Anne, ma sœur Anne, où je vois enfin venir un équipement petite enfance !

Et nous espérons que le lycée Brossolette aux Gratte-Ciel ne subira pas de tels retards car il y a, semble-t-il, des inquiétudes quant à la réalisation du lycée pour la région Auvergne Rhône-Alpes.

Néanmoins, nous voterons bien sûr cette acquisition de foncier pour l'équipement Helen Keller. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bravo pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Très rapidement, Monsieur le Maire, naturellement, nous sommes pour l'acquisition de ce terrain, nous sommes fortement favorables à l'équipement en question qui concernera les tout-petits.

Je ne partage pas du tout l'avis de Mme Vessiller qui dit en quelque sorte que les délais sont repoussés en permanence. Ici, il s'agit uniquement de construire un équipement prévu de longue date et qui arrive aujourd'hui à maturité dans les travaux et dans la démarche administrative qui est celle qui régit notre République.

En tout cas, bon vent à ce terrain des Sœurs et bon vent aux petits qui vont bientôt y loger.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Merci au groupe communiste par la voix d'Hector Bravo. Ensuite, vous pouvez rassurer votre sœur Anne, cela fait si longtemps qu'elle attend qu'elle sera maintenant très contente de voir arriver l'équipement petite enfance. Il arrive !

Je vous rappelle que le temps long est à peu près inévitable, c'est plutôt un constat, parfois je le regrette aussi, mais le temps long est souvent le corollaire des projets urbains d'importance et d'ampleur. C'est le cas pour le terrain des Sœurs. Il avait fallu recalibrer l'action de la Métropole car la compétence est celle de la Métropole, renégocier aussi les participations financières. Tout cela nous avait amenés aux élections, c'est ce qui est pour partie l'explication de ce retard. Cela vient et donc votre attente est enfin récompensée. Nous serons là en 2018 pour accueillir cet équipement.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas si c'est une récompense pour Mme Vessiller mais c'est plutôt une récompense pour notre action.

M. Richard LLUNG.- C'est effectivement l'intention.

M. LE MAIRE.- Il faut rendre à César ce qui appartient à César.

M. Richard LLUNG.- Je n'ai peut-être pas été assez explicite.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

15 – ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE – ACQUISITION À TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN EN VUE DE LA RÉALISATION DU GROUPE SCOLAIRE ROSA PARKS – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Monsieur Llung, un mot ?

M. Richard LLUNG.- Je préfère répondre aux interventions.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Elle est retirée.

M. LE MAIRE.- Mais une demande de Damien Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Elle est retirée aussi, mais quelques mots cependant.

Effectivement, Monsieur le Maire, nous avons délibéré voici quelque temps pour le programme en lui-même du groupe scolaire mais nous pouvons nous féliciter qu'à travers cette délibération, nous actons l'avancement concret qui permettra le début de la construction.

Les deux étapes de ce projet sont respectées puisque l'école préfiguratrice fonctionne et que son fonctionnement est approuvé par l'ensemble des acteurs, après pourtant quelques contestations mais je crois qu'aujourd'hui les élèves, les parents et les enseignants sont très satisfaits du fonctionnement de l'école. Nous pourrons nous consacrer à la deuxième étape pour laquelle un maître d'œuvre sera prochainement retenu pour que ce projet architectural soit véritablement digne de la ZAC dans laquelle il se situera.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

16 – ACQUISITION DE VOIES SANS MAÎTRE « RUE LÉO LAGRANGE » ET « RUE DES BONS AMIS » – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

17 – VENTE DE PATRIMOINE EMH RÉSIDENCE CENTRAL PLACE, 29-33 RUE CLÉMENT MICHUT – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- C'est un avis que nous sommes amenés à donner. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour – 11 contre) -

18 – CESSION D'UN LOCAL RUE CLOUZOT APPARTENANT À LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

19 – CESSION PAR LA VILLE DE LOCAUX DE STOCKAGE EN SOUS-SOL AU 60 RUE RACINE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

20 – CONVENTION D'ÉCHANGE DE FONCIER AVEC LA MÉTROPOLÉ DE LYON – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Il y avait deux demandes d'intervention, l'une du groupe Radical Génération Écologie Citoyen mais M. Bocquet me dit qu'elle a été retirée. J'ai une demande d'intervention de Mme Belaziz.

Vous avez une délibération modificative sur vos tables. Nous avons indiqué qu'il s'agissait d'une chaufferie bois, c'est une erreur factuelle puisqu'il y a déjà une chaufferie à cogénération gaz produisant de l'électricité et de la chaleur et que l'extension sera liée à la même technologie.

Ce n'est pas une chaufferie bois mais une chaufferie à cogénération gaz.

Monsieur Vullierme, souhaitez-vous dire quelques mots ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'origine de cette délibération est le souhait par la Métropole de Lyon d'acquiescer un tènement à côté de la chaufferie en question et le choix a été fait, plutôt que de procéder à une vente en l'état, de procéder à des échanges de foncier pour arriver à un équilibre financier qui permet de ne pas avoir de soulte et de faire en sorte que ce soit financièrement neutre pour les deux collectivités. Vous avez la liste des tènements qui sont concernés dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Il y a un échange mais il y a d'autres terrains concernés.

Madame Belaziz ?

Mme Samia BELAZIZ.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération qui nous est présentée ce soir a pour objet d'accepter le principe de la vente au profit de la Métropole d'un foncier communal afin d'étendre la chaufferie gaz de la Métropole de Lyon des 17 et 19 avenue Albert Einstein à Villeurbanne.

Cette cession sera exercée sous la forme d'un échange foncier associant le transfert de propriété d'autres biens comme vient de le dire M. Vullierme.

Comme vous le savez, la loi MAPTAM transfère à la Métropole la compétence réseau de chaleur auparavant compétence exercée par la Ville. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur et de froid urbain sont exercés de plein droit par la Métropole.

Avec cette extension, la Métropole souhaite renforcer la capacité de production au gaz afin d'alimenter d'ici à 2020 le réseau du campus de la Doua sans avoir à recourir à la chaufferie du campus qui sera démolie.

L'objectif est de continuer d'étendre et développer notre réseau de chaleur en garantissant une qualité de service auprès des abonnés et usagers. J'en profite, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, pour informer les personnes présentes ce soir du changement de mode de gestion du chauffage urbain au 1^{er} janvier 2017, changement qui a été voté par la Métropole le 19 septembre dernier.

À cette date, c'est le délégataire Dalkia qui prendra en charge la gestion du réseau. Ce changement mettra fin à la gestion actuelle par sa filiale qui était insatisfaisante, notamment dans l'extension du réseau. L'offre Dalkia répond point par point aux objectifs que la Métropole s'était donnés lors du lancement de la procédure, à savoir :

- le développement substantiel du réseau et du nombre d'abonnés ;
- la sécurisation de l'efficacité du système technique ;
- un prix compétitif ;
- un taux minimum de 69 % d'énergies renouvelables et de récupération.

Le futur service public de chaud et froid urbain s'inscrit donc pleinement dans la démarche plan climat énergie territorial que nous soutenons. Le périmètre de cette DSP Centre Métropole s'agrandit et notre ville continuera de participer pleinement à l'extension de ce réseau qui est l'un des plus importants réseaux de chaleur de France, alimentant à ce jour environ 30 000 équivalents logements.

Notre groupe socialiste et apparentés votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Vullierme ne souhaite pas reprendre la parole. Merci de ces précisions que nous sommes ici un certain nombre à connaître. Mme Belaziz, dans le cadre de sa délégation à la Métropole, a été amenée à suivre ce dossier et en a présenté ici une version simplifiée mais c'est un dossier sur lequel il y a eu beaucoup d'échanges pour aboutir au vote auquel vous avez fait référence au début de votre intervention.

Je mets ce rapport aux voix. Il s'agit d'un échange foncier avec la Métropole.

- Adopté à l'unanimité -

21 – ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE – CRÉATION D'UNE FILIALE DE LA SOCIÉTÉ VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) POUR PORTAGE IMMOBILIER COMMERCIAL – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Il y a deux demandes d'intervention. Je dirai quelques mots de présentation, je vous donnerai la parole et je la reprendrai ensuite pour apporter des éléments d'information et de réponse si besoin est.

Au titre de l'article 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, toute prise de participation ou filialisation émanant d'une SEM, en l'occurrence la SVU, doit faire l'objet d'une délibération préalable de la collectivité actionnaire, en l'occurrence la Ville qui est actionnaire au sein de la SVU.

C'est l'objet de cette délibération et c'est pour cette raison qu'en Conseil Municipal nous avons à donner un avis sur la création de cette société.

Il s'agit de la création par la Société villeurbanaise d'urbanisme d'une société par actions simplifiées (SAS) au capital de laquelle la SVU sera présente à hauteur de 70 % et la Caisse des Dépôts et Consignations de 30 %.

Cette SAS a vocation à acquérir et gérer un peu plus de 18 000 mètres carrés de commerces et de services, ainsi que 224 places de parking. Ce sont des parkings qui seront liés au commerce dans la ZAC Gratte-Ciel Centre.

La Caisse des Dépôts nous a confirmé par courrier en date du 3 octobre sa prise de participation et la réservation à ce stade d'une enveloppe prévisionnelle de fonds propres

de 5,3 M€. J'ai la lettre sous les yeux, je ne vous la lis pas en totalité, le directeur territorial de la Caisse des Dépôts, M. Morel, me confirme l'engagement de la Caisse des Dépôts dans l'acquisition et le portage de ces 18 000 mètres carrés. Il confirme les 30 % pour la SVU, les 5,3 M€ et il écrit : « *Ce programme de développement commercial ambitieux est pour nous exemplaire en raison de son caractère structurant dans la réussite de votre projet d'extension du centre-ville et de l'intérêt de promouvoir un modèle public de portage à une échelle pertinente avec la SVU. Notre objectif partagé est d'assurer la réussite du déploiement du nouveau projet commercial, sa complémentarité, sa cohérence avec le tissu commercial existant des Gratte-Ciel et sa pérennité dans le temps.* » L'essentiel est dit.

« Nous nous rapprochons dès à présent de la SVU pour travailler sur les conditions de la mise en œuvre de cet accord. »

Je donne la parole au groupe Europe Écologie les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI. - Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération permettra, à travers la création d'une filiale de la SVU pour le portage immobilier commercial, d'assurer un développement commercial cohérent, homogène entre la partie Sud historique et la prochaine partie Nord des Gratte-Ciel.

Si nous validons le principe de la création de cette filiale, car les politiques publiques doivent favoriser l'implantation et le maintien de services du quotidien dans nos cœurs de quartier, nous souhaitons que la Ville soit attentive à la nature des commerces qui s'implanteront au sein de la future ZAC Gratte-Ciel Centre-Ville.

Nous réitérons nos regrets quant à l'installation du McDonald's qui a ouvert ses portes pendant la semaine du goût ! Drôle de goût !

Nous reformulons le souhait que la Ville facilite l'installation de commerces écoresponsables, de proximité, en soutenant les commerçants soucieux du respect de l'environnement, qui favorisent les filières courtes, les produits de qualité et les producteurs locaux accessibles à tous les ménages, quels que soient leurs revenus.

Nous souscrivons à la création de cette filiale de la SVU, en souhaitant que le choix des commerces se fasse dans l'intérêt des enjeux de demain et d'une ville durable.

M. LE MAIRE. - Merci. Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez l'autorisation, au travers de cette délibération de créer, en tant qu'actionnaire principal de la SVU, une filiale permettant à cette dernière de se porter acquéreur de surfaces commerciales dans la future ZAC Gratte-Ciel Centre-Ville, filiale détenue à 70 % par la SVU et 30 % par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Si notre groupe ne remet en aucun cas en cause ce projet, nous avons par contre interpellé la municipalité lors des commissions préparatoires au Conseil sur le montage financier, et plus particulièrement sur le pacte d'actionnaire dont le rapport fait part.

Des questions ont été posées, mais les réponses fournies n'ont pas permis de lever les questionnements.

Je veux bien comprendre que ce pacte soit soumis à une clause de confidentialité avant sa signature définitive. C'est pour cela que des réponses claires au devenir du pacte

d'actionnaire fournies à tous les conseillers municipaux dans le rapport des commissions auraient été acceptées et auraient permis à tous les conseillers municipaux de prendre leur décision en toute connaissance de cause.

En l'état, cette transparence n'est pas de mise. Vous comprendrez donc, Monsieur le Maire, que nous nous abstenions sur ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci de vos remarques et de vos questions, notamment pour M. Martin, cela me permettra de dire qu'il n'y a pas d'absence de transparence. Je pense que vous accepterez ensuite non seulement notre bonne foi mais le pourquoi de ces choses-là.

Je voudrais dire d'abord à Mme Khelifi, puisqu'elle est revenue sur le McDonald's, que personne n'est obligé d'y aller. Je ne me fais pas du tout le propagandiste de McDonald's, j'avais eu moi-même quelques doutes, il est normal d'avoir des interrogations, elles n'étaient pas partagées par beaucoup. En l'occurrence, encore une fois, je les ai partagées avec vous d'une certaine manière bien que beaucoup de personnes autour de moi étaient enthousiastes ou avaient en tout cas de l'allant.

Il est sans doute prématuré de tirer des conclusions mais on voit la façon dont fonctionne le McDonald's au niveau des enfants et des personnes âgées de l'avenue qui vont y prendre leur café, je trouve que cela mérite au moins considération. Attendons un peu pour juger des choses.

J'ajoute que, par rapport à l'image un peu traditionnelle du McDonald's lorsqu'il s'est installé sur notre territoire national, venant des États-Unis, avec le burger américain, les habitudes des consommateurs ont fait qu'un tel opérateur s'est adapté, qu'il présente aujourd'hui de la nourriture avec des circuits courts peut-être même bio, n'allons pas jusque-là, en tout cas des salades, des produits français à 80 %, européens pour le reste, et ne venant jamais des États-Unis même congelés.

À trop diaboliser le McDonald's d'aujourd'hui, on ne gagne pas forcément en crédibilité. Les temps changent aussi et peut-être que le McDonald's qui est en bas n'est pas forcément tout à fait le même que l'image d'Épinal que l'on peut avoir et que moi-même je pouvais partager.

C'est le premier point.

Après, c'est quand même extraordinaire chez vous : il y a la paille et la poutre, on voit la paille mais on ne voit pas la poutre.

Vous nous demandez déjà d'intervenir pour le choix des commerces, vous dites qu'il faut des commerces bio et des circuits courts, et patati et patata. Nous sommes tout à fait d'accord mais les gens ne vont pas s'installer ici parce que la Ville va décréter ce que veulent les consommateurs. C'est une vision totalitaire. Cela peut évoluer, je souhaite comme vous d'une certaine manière que les commerces de circuits courts et bio s'implantent mais cela ne se décrète pas et cela ne se fait pas sous la forme à laquelle vous voudriez nous inciter.

Je dis la paille et la poutre parce que, sur dossier, vous n'y étiez pas mais je l'ai dit à quelques reprises, il a fallu, avec la Métropole, non pas aller dans un bras de fer, ce serait peut-être excessif, mais en tout cas, M. Lung qui était présent aux réunions le sait, cela n'a pas été évident de faire en sorte que ce soit la SVU qui soit l'opérateur commercial de cette opération.

La tradition ou les traditions à la Métropole, c'est quand même plutôt de faire confiance au secteur privé, et quand on regarde ce qui s'est passé à La Soie, on en voit les conséquences dix ans après, Altarea s'était engagé et, dix ans après, c'est un commerce alimentaire qui vient. Dans d'autres villes comme à Saint-Priest, c'est aussi pour le centre-ville des opérateurs privés dont on a vu quelquefois que, dix ans après, une fois les contraintes temps passées, la collectivité avait quelques difficultés à intervenir. On perd une maîtrise qui n'est pas totale mais qui est quand même plus grande.

Il a fallu vraiment convaincre la Métropole des avantages de ce scénario et, comme il est dit dans la délibération, c'est un scénario qui n'est pas public au sens propre du terme mais porté par une SEM dans laquelle la Ville est majoritaire.

Il me semble que la première des choses à remarquer, c'est la volonté dont nous avons fait preuve pour qu'il en soit ainsi. Nous l'avons fait non pas par volonté absolue de faire en sorte que ce soit une opération publique, ce qu'elle n'est pas tout à fait, mais nous avons pensé, avec un certain nombre d'arguments, qu'il fallait aller vers une gestion unifiée de l'appareil commercial en centre-ville et que si nous avions eu là-bas, comme y incitait la doxa métropolitaine, un opérateur commercial comme cela se fait ailleurs, nous risquions d'avoir, peut-être quelques années après, un certain nombre de difficultés et de courir le risque que le rôle de la collectivité ne soit pas le même.

On voit bien les risques que nous pouvions courir. Je ne dis pas qu'ils se seraient passés forcément mais nous avons souhaité la ZAC Gratte-Ciel (le changement de nom disait quelque chose, on l'appelle la ZAC Gratte-Ciel Centre), de façon que nous soyons bien dans un ensemble de centre-ville que sont les Gratte-Ciel, l'ancien où nous sommes et le nouveau qui se développe.

Avoir deux opérateurs commerciaux en quelque sorte séparés par le cours Émile Zola nous semblait aller à l'opposé de ce que nous souhaitions. Cela se serait traduit très vite par des prix au mètre carré qui n'auraient pas été forcément les mêmes de part et d'autre du cours Émile Zola. Les études que nous avons vues avec des opérateurs privés allaient vers des prix au mètre carré qui étaient tout de suite plus élevés. Nous aurions eu des commerces non pas riches mais qui pouvaient payer tant d'euros au mètre carré et les autres commerces de l'avenue, même si les loyers ont été réévalués pour les mettre à niveau de ce qui se passe ailleurs. On avait les deux zones, c'était tout à fait préjudiciable par rapport à l'esprit de ce que nous voulions faire.

Il y avait une garantie d'homogénéité en quelque sorte sur les prix et donc nous souhaitions aussi qu'il y ait une garantie d'homogénéité de gestion. La SVU fait cela très bien, même si elle accueille McDonald's en bas parce que les règles sont ainsi faites que quand il y a un commerce de bouche qui succède à un autre commerce de bouche, il n'y a pas de veto possible même si nous l'avions voulu.

Nous avons quand même, à travers la SVU et la participation de la Ville, une possibilité de mieux conduire et éviter un développement commercial d'un côté avec des règles particulières, une certaine liberté qui pouvait être préjudiciable par rapport à ce qui se passe dans le centre-ville historique des Gratte-Ciel. Cela a été une petite bagarre.

C'est cela qui fait qu'aujourd'hui nous sommes contents qu'une opération comme celle-là s'inscrive avec une présence du service public. Par rapport à ce que vous nous dites, Madame Khelifi, sur le fait qu'il faut demander tel ou tel commerce, c'est un peu dérisoire par rapport à ce qui a été l'enjeu d'une opération comme celle-ci.

Nous y sommes arrivés, cela a été possible aussi parce que la situation financière de la SVU le permettait, que la SVU avait suffisamment de fonds propres pour s'engager à un certain niveau, et aussi parce que, étant donné cette situation financière de la SVU, étant donné le fait qu'elle avait des fonds propres, la Caisse des Dépôts s'est engagée à nos côtés parce qu'elle regarde aussi auprès de qui elle s'engage.

Nous aurons l'occasion de le redire mais je suis assez fier de la façon dont nous avons conduit cette opération ici et du résultat en termes de méthode, ce qui n'était pas évident dans un contexte habituel au sein de la Métropole.

Après, pour M. Martin, il n'y a pas de volonté de cacher les choses. Simplement, les choses ne peuvent pas être dites avant qu'elles ne soient énoncées. Je fais référence au débat que nous avons eu pour l'achat du terrain, ce n'est pas vous, mais M. Dumas nous demandait si la salle de basket serait dessus, Mme Maurice nous demandait si nous avions fait l'étude d'impact. Nous ne pouvons pas répondre à tout dans un projet qui n'est pas tout à fait conçu. La comparaison n'est pas tout à fait la même mais tout cela pour vous dire qu'il y a la SVU, certes nous y sommes majoritaires mais c'est une société d'économie mixte, et c'est elle qui conduira les choses avec la Caisse des Dépôts.

Les conditions de montage de l'opération d'acquisition de commerces seront portées à hauteur de 40 % par les fonds propres et 60 % par l'emprunt. L'investissement s'étalera de 2017 à 2027, qui sera la durée minimale de la Caisse des Dépôts et Consignations dans la structure.

Il faudra trouver aussi les conditions d'équilibre de l'opération en termes de loyers. J'ai dit que nous n'irions pas au contraire de ce qui aurait pu se passer dans le cadre d'une opération avec un opérateur privé mais nous devons trouver des conditions d'équilibre. La rentabilité attendue de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations devrait se situer à un maximum de 7 %, ce qui n'aurait sans doute pas été le cas avec un opérateur privé qui aurait demandé davantage.

Tout cela se discutera entre la SVU et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Comment préjuger ici d'une discussion dont je vous donne les grands termes ? Nous ne pouvons pas vous dire aujourd'hui les résultats d'une discussion qui n'a pas encore eu lieu. Elle a eu lieu dans ses grands principes, nous savons que nous avançons, mais cela se terminera par une convention qui sera signée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SVU. Ce document aura un caractère public, vous le verrez.

Nous continuons d'être associés à ce processus mais au sein du Conseil d'Administration de la SVU où nous siégeons et, plus globalement, au sein du pilotage de la ZAC par la

Métropole. C'est ainsi qu'il faut voir les choses et non pas comme une volonté de vous cacher quelque chose.

Je suis très content pour ma part, ce sera sans doute l'une des grandes satisfactions de ce mandat d'avoir pu conduire cette opération et d'avoir fait en sorte que la SVU soit dans la situation où elle sera dans le montage commercial de cette ZAC.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour – 9 abstentions) -

22 – NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) – PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Quelques mots pour cadrer cette discussion et ensuite nous aurons des interventions de tous les groupes. Cela me permettra d'y revenir s'il le faut.

D'abord, pour ceux qui sont à la Métropole, un certain nombre ici, c'est la même délibération que celle qui a été soumise à la Métropole le 19 septembre dernier. Cela a fait l'objet d'un large débat et d'un vote qui a été à la quasi-unanimité, peut-être même à l'unanimité mais je n'en suis pas totalement certain.

Avec ce nouveau protocole de préfiguration, cette délibération acte le cadre nouveau de la Politique de la Ville sur le territoire de la Métropole, ainsi que le renouvellement des outils d'intervention avec un contrat unique qui est le contrat de ville.

En tant que commune doublement concernée, nous y reviendrons sans doute tout à l'heure à travers deux quartiers inscrits, nous nous réjouissons de cette démarche de requalification de certains quartiers dont les habitants connaissent quelquefois encore aujourd'hui une réalité sociale difficile.

J'avais énoncé à la Communauté urbaine à la place qui est la mienne, mais nous verrons si c'est l'occasion d'y revenir, un certain nombre de points de vigilance par rapport à la façon dont se déroulera ce programme sur les démolitions, sur la desserte de transports en commun du quartier Saint-Jean, sur les opérations de réhabilitation également. Cela fait partie des choses encore ouvertes aujourd'hui à la discussion.

Je rappelle aussi les grandes phases du NPNRU (Nouveau programme national de rénovation urbaine) :

- Une première est le protocole de préfiguration 2015-2022 que nous engageons en quelque sorte aujourd'hui, pour lequel, avec beaucoup de maires de l'agglomération, nous sommes allés à Paris au début de l'année pour plaider notre cause, pour faire en sorte que cette opération s'engage et qu'un certain nombre de crédits de l'ANRU puissent être inscrits dès maintenant.
- Une deuxième phase de conventions pluriannuelles de renouvellement urbain et par site, mais nous n'en sommes pas encore là.

Pour l'instant, l'objectif de cette première phase tel que nous l'avons présenté, défendu auprès de l'ANRU, tel qu'il a été acté et qu'il se trouve ici dans le document, c'est pour

un certain nombre de quartiers des études, c'est le cas notamment à Saint-Jean (il n'y a pas encore d'entrée en réalisation) et pour Les Buers, à la fois des études et des premières réhabilitations, notamment la démolition sur le quartier des Italiens que l'on appelle aussi quartier de Croix Luizet qui est la partie des trois immeubles qui sont situés dans la boucle qui se raccroche au boulevard Laurent Bonnevey.

Nous passons aux interventions. Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce nouveau programme tente de promouvoir l'action du pouvoir socialiste à la tête de la Métropole. Villeurbanne détient le triste privilège de posséder le quart des quartiers « difficiles » d'intérêt national, c'est-à-dire ceux qui ne vont vraiment pas bien : Les Buers et Saint-Jean, les quartiers où, comme le disait Richard Morales, le taux de logement social est élevé.

Améliorer le vivre-ensemble, peut-on lire parmi les objectifs. Soit, mais quel ridicule quand la moitié des jeunes de ces quartiers sont au chômage !

Ces mesures sont par nature inefficaces tant que le chômage restera à ce niveau. Nous payons la politique désastreuse en matière économique de M. Hollande qui, comme énarque socialiste, a tout raté, mais ne comprend pas pourquoi !

En Allemagne, Monsieur Gerhard Schröder, plus modestement ancien ouvrier du bâtiment, a lui compris très vite le drame du chômage et a fait passer son taux de 12 % à 5 % en réformant en profondeur son pays, ce que refuse de faire le pouvoir socialiste. Sans doute dans un prochain rapport, la Cour des Comptes dénoncera l'inefficacité de la Politique de la Ville comme elle vient de le faire sur la politique des emplois aidés. Pire encore, l'OCDE montre que la France dépense beaucoup pour l'emploi des jeunes tout en étant l'un des plus mauvais élèves de la classe, l'Europe. Quel échec patent !

Pour revenir à Villeurbanne, nous ne pouvons que constater que Saint-Jean est toujours le parent pauvre et ce quartier n'a le droit qu'à des études, alors qu'il est évident et urgentissime de le désenclaver et qu'une bonne solution est un téléphérique entre les stations « La Feyssine » et « Laurent Bonnevey » en passant par Saint-Jean. C'est économe, écologique, rapide à déployer, mais cela ne sera peut-être même pas étudié. C'est à vous, Monsieur le Maire, d'exiger que l'on fasse quelque chose très vite pour Saint-Jean.

Nous voterons néanmoins pour.

M. LE MAIRE.- Quel éloignement de la réalité Monsieur Morel !

M. Hervé MOREL.- Je ne crois pas.

M. LE MAIRE.- Vous commencez en regrettant pour Saint-Jean et vous terminez en disant que nous avons le triste privilège. Nous n'avons pas le triste privilège, nous sommes très heureux, par notre action déterminée, d'avoir permis à l'ANRU d'inscrire dans son programme, qui est quand même conséquent concernant l'aide financière, le quartier des Buers et le quartier de Saint-Jean.

Si vous appelez cela un triste privilège, nous pensons que c'est quelque chose d'heureux auquel nous avons largement contribué. Nous parlons de l'inscription à l'ANRU.

Il ne faut pas que je m'énerve en écoutant M. Morel parce qu'il dénonce de telles choses un peu drôles mais quand même !

Madame Vessiller, pour plus de sérieux, j'en suis sûr.

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Villeurbanne compte deux quartiers sur les 200 quartiers prioritaires retenus au plan national dans le cadre du plan de renouvellement urbain : Saint Jean et Les Buers. C'est une bonne nouvelle pour ces quartiers car cela permettra de réaliser des études et d'apporter des moyens financiers ensuite pour la réalisation de l'ensemble des aménagements urbains, pour la démolition et la reconstruction des logements, même si nous sommes circonspects sur la démolition comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois.

Dans ces deux quartiers, on ne peut que se réjouir de cet avancement car la Ville dit aux habitants depuis des années que leur quartier fera l'objet de projets importants (rappelons l'étude prospective engagée sur Saint-Jean lancée voici dix ans...). Notons toutefois qu'au cours des deux ou trois dernières années, le bailleur Est Métropole Habitat a au moins engagé des réhabilitations exemplaires sur la Boube et Pélisson (Buers sud), Pélisson qui sera inauguré prochainement, avec des rénovations de niveau bâtiment basse consommation qui permettront aux locataires des réductions importantes de charges.

Un des enjeux de la réussite des nouveaux projets, que ce soit celui de Saint-Jean ou celui des Buers, c'est la concertation avec les habitants, comme le prévoit la loi Lamy de 2014 sur la Politique de la Ville, comme l'a rappelé Mme Geoffroy, secrétaire d'État à la Ville, jeudi dernier à Vaulx-en-Velin, lors de l'Assemblée générale des conseils citoyens de l'agglomération.

Or, à Villeurbanne, les conseils citoyens ne fonctionnent pas encore, et nous le regrettons, mais nous avons bien noté la mission récente confiée au CCO pour accompagner les habitants des Buers et de Saint-Jean dans la constitution de ces conseils citoyens. C'est une bonne chose.

Sur le projet des Buers, la Ville et la Métropole ont relancé en 2016 seulement une concertation sur le projet urbain, après quatre années sans échange, hormis quelques réunions organisées par le bailleur sur les réhabilitations des logements, avec un voyage d'études à Bordeaux. Pourtant, au cours de ces années, le projet urbain a été travaillé par des équipes techniques puisqu'il a été présenté à l'ANRU en début d'année, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, mais ce projet, même si les financements n'étaient pas encore acquis, même si rien n'était joué, n'a pas été discuté avec les habitants, ce que nous pouvons regretter.

De ce fait, quand il a été présenté en juin dernier, puis de nouveau mis en discussion samedi 15 octobre, les habitants ont questionné plusieurs points du projet, vous le savez : la création d'une voie nouvelle à travers le quartier et la démolition de certains immeubles, notamment celui du 51, rue du 8 mai.

Si les objectifs du projet urbain d'ouvrir plus le quartier, d'améliorer les circulations, de requalifier les espaces publics, sont intéressants et nécessaires, les habitants ne veulent pas légitimement voir le trafic automobile ou les vitesses augmenter. Le quartier est déjà

soumis au bruit et à la pollution du boulevard périphérique, donc le projet doit conduire à améliorer la qualité de vie, pas à apporter plus de nuisances. Préserver des circulations apaisées, conserver les arbres, développer et embellir les espaces verts sont des objectifs forts exprimés par les habitants !

Concernant la question des démolitions de logements, nous pensons que plusieurs scénarios d'aménagement sont à étudier et à mettre en discussion avec les habitants, et en particulier un scénario global où l'immeuble du 51 serait conservé dans sa totalité. Ce scénario est à définir avec le futur conseil citoyen. Puis le débat aura lieu et sera tranché par les élus, mais au moins, les différents choix auront tous été mis sur la table.

Nous souhaitons aussi insister sur l'enjeu du relogement, qui est une autre source d'inquiétude dans les projets de démolition : les habitants sont attachés à leur quartier et ne veulent pas le quitter. Pourquoi ne pas les rassurer en proposant des relogements dans les futurs immeubles du terrain des Sœurs, tout proche, et dans la mesure où les calendriers sont compatibles, ce qui paraît possible puisque les constructions ont commencé sur le terrain des Sœurs ?

Nous souhaitons terminer par des propos d'habitants, je cite : « Ne nous humiliez pas en disant qu'on a honte d'habiter ici ! ». Ces habitants souhaitent continuer à vivre dans leur quartier et participer aux choix pour l'avenir de leur quartier. C'est une force sur laquelle le projet doit se construire. Cela ne fait-il pas partie aussi de la démocratie participative ?

Nous voterons ce protocole de préfiguration.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- J'ai eu tort de parler trop vite après M. Morel finalement ! Mea culpa de ma part par rapport à vos propos.

Madame Morel pour le Front National ?

Mme Michèle MOREL.- Nous avons voté aujourd'hui à 90 % des délibérations, cela ne peut pas durer !

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous allons nous opposer une nouvelle fois à ce type de projet de renouvellement urbain, d'abord pour toutes les raisons que nous avons déjà énoncées ici depuis trois ans et particulièrement bien argumentées au passage, et parce que nous voulons aujourd'hui insister sur le fait que de telles études n'ont pas démarré hier puisqu'elles sont déjà bien définies financièrement parlant sur des préprojets déjà construits.

Alors, comment imaginer que les habitants, notamment des Buers, invités à des concertations polies, presque inévitables pour vous, pourront modifier sensiblement quoi que ce soit à ce qui est déjà programmé en dehors, évidemment, des petites concessions par-ci par-là. M. Llung n'est pas d'accord mais c'est pourtant la réalité.

M. Richard LLUNG.- Je n'ai encore rien dit !

Mme Michèle MOREL.- Mais vous allez le dire !

Vous ne dites pas dans votre rapport qui financera les 1,5 M€, on suppose que c'est Villeurbanne.

C'est vrai, la rénovation urbaine change le visage des quartiers mais les destructions de barres déplacent le problème qu'elles créent de nouveau aux alentours, ce que l'administration qualifie aimablement de transfert de difficulté.

Franchement, vous avez quelquefois l'ironie indécente !

La note sera salée sur Les Buers et Saint-Jean avec des crédits, vous ne le dites jamais, et pour cause, sur 40 voire 50 ans. Juste le temps qu'il faut pour dynamiter à nouveau les immeubles au train où vont les choses. C'est bien ce que vous allez faire sur Croix Luizet pour des habitations construites en 1963 et 1965. Calculez !

Vous associez les contribuables à un gouffre financier ubuesque au nom d'une idéologie qui suscite plutôt l'insécurité. Nous le rabâcherons : la Politique de la Ville, ruineuse et inutile, et vous le savez, ne fait que répandre massivement l'épidémie. Ce n'est pas de l'hystérie sécuritaire d'espérer qu'un jour une volonté politique déterminée repense toute cette usine à gaz.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La présentation du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain correspond à la première étape d'un processus de transformation, qui sera sans doute encore un peu long, de sites identifiés comme prioritaires puisque ces quartiers cumulent un certain nombre de stigmates : bâti vieillissant, dégradé, enclavé, victime d'une image négative et surtout réunissant des publics fragiles. Ce sont aussi des territoires stratégiques au fort potentiel de développement, susceptibles d'une mise en valeur économique et esthétique.

Le PNRU entend provoquer un effet levier contre la paupérisation qui mine ces quartiers sur l'agglomération avec 1,4 Md€ dont près d'un tiers assumé par les bailleurs pour les interventions construites en fonction de diagnostics précis posés sur chaque site et avec une forte contribution de l'État. Forcément, cet apport est une bonne nouvelle.

Mais cette délibération nous permet de parler, et il faut le faire sans pudeur, des quartiers populaires. Il y a dans ces quartiers des attentes fortes auxquelles les orientations nationales et les pilotages locaux doivent répondre ensemble, en convergence. Le sentiment d'abandon est à la fois légitime et parfois frustrant pour les pouvoirs publics tant ces quartiers sont au centre de nos attentions et de moyens financiers très importants, mais il faut prendre néanmoins ces attentes au sérieux car elles sont aussi la preuve de défaillances passées.

Enclavement, insalubrité, problèmes de logement, précarité énergétique, marginalisation économique et sociale, le problème urbain est criant mais il nous revient, lorsque l'on parle de territoire, de se rappeler que l'on parle avant tout de populations qui y habitent et qui y vivent.

L'ère des actions résolument et exclusivement tournées vers le bâti est révolue et on s'attache à penser l'humain : ouverture des quartiers, mobilité, cadre de vie. Ce n'est pas qu'une affaire de tracés de routes et de hauteur de barres d'immeuble.

Pour cela, il faut que ces quartiers puissent porter leur regard ailleurs qu'exclusivement vers le centre-ville de Villeurbanne parce qu'il faut en finir avec la mythologie ressassée de la proximité avec le centre-ville ou la ville centre. L'idéologie, c'est plutôt quand on rend performatives ces cloisons et ces découpages qui sont des artifices de l'histoire, de hasards de Conseils Municipaux et de découpages parfois technocratiques. Ce n'est pas ainsi qu'il faut penser la ville.

La vraie proximité, c'est la proximité avec l'emploi, avec les services publics et surtout avec les lieux de culture et de vie.

Il ne s'agit donc pas seulement, et on le voit bien dans ce document, de réparer les erreurs du passé, mais bien de mettre en œuvre une nouvelle façon de penser la ville qui intègre la transition écologique, qui exige la diversité de l'habitat, qui favorise l'accès aux services publics, qui intègre les enjeux économiques et qui met au centre les habitants à la coconstruction du projet.

Enfin, nous notons, et vous comprendrez que j'y suis particulièrement sensible, que parmi les trois objectifs fixés par rapport aux enjeux stratégiques, un est considéré et fixé comme prioritaire : la jeunesse.

C'est un peu de coutume en ce moment et nous espérons que cela se concrétisera d'autant qu'une fois passée l'introduction du document, nous ne voyons pas dans les 250 pages suivantes comment cette priorité est rendue effective.

L'enjeu métropolitain réside avant tout dans la solidarité au niveau de l'habitat et ce n'est pas seulement pour les quartiers que ce document est important mais bien pour la ville et l'ensemble de la Métropole. Tant que la dynamique et les fruits de la dynamique métropolitaine ne seront pas également répartis sur le territoire, il y aura toujours des quartiers en décrochage et il faudra éternellement des programmes de rénovation urbaine à destination des territoires délaissés car les meilleures intentions du monde ne peuvent résoudre le cumul des fragilités.

La question urbaine, c'est d'abord la question sociale, et l'image négative qu'ont ces quartiers ne saurait être balayée par je ne sais quel marketing territorial, l'une des sept orientations du NPNRU dont il nous semble qu'il aurait bien valu s'abstenir tant elle paraît décalée et emprunte d'une légèreté qui frise le cynisme. Enlevons cette idée de marketing territorial. Nous ne croyons pas que l'enjeu est ici. C'est bien la lutte contre la précarité qui permettra de parvenir à une meilleure cohésion sociale, à la réussite éducative, à la tranquillité et au vivre-ensemble.

À Villeurbanne, c'est un sujet sur lequel nous sommes particulièrement attentifs. Nous voterons donc cette délibération et nous espérons que les études permettront ensuite la validation de la campagne de requalification de ces quartiers.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Martin pour le groupe Les Républicains ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le protocole de préfiguration du NPNRU que vous nous proposez aujourd'hui est la première étape du processus de contractualisation avec l'ANRU.

Ce Nouveau Programme National de Renouveau Urbain impactera plus particulièrement deux quartiers villeurbannais : Saint-Jean et Les Buers Nord, quartiers bénéficiant déjà de la politique des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Au total, pour Villeurbanne, ce seront 417 333 € d'études qui seront budgétés pour les 18 prochains mois afin, et je cite :

- de finaliser le projet urbain des Buers ;
- de redéfinir les équipements publics sur ce quartier ;
- de consolider le plan de composition urbaine pour Saint-Jean.

Il est à noter aussi que Saint-Jean fait partie de deux études inscrites au NPNRU à l'échelon métropolitain, dont une étude stratégique sur les déplacements en transports en commun.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de voir à Villeurbanne les financements de l'ANRU, financements qui ont toujours eu du mal à être demandés avant 2012.

Sur ce point, nous constatons que notre voisine lyonnaise n'a pas eu tant de questions lors de la mise en place du grand projet de ville de La Duchère.

Nous formons nous aussi le vœu qu'enfin la desserte du quartier Saint-Jean en transports en commun se développe le plus rapidement possible. Ce quartier a besoin d'un nouveau souffle et la passerelle qui permettrait au tramway de franchir le boulevard périphérique et le canal de Jonage est attendue depuis de trop nombreuses années.

Nous notons aussi que ces deux quartiers faisant partie des quartiers en Politique de la Ville, la gestion sociale et urbaine de proximité, dont le conseil de Métropole du 27 juin a débattu, permettra d'intervenir fortement sur les domaines de la sécurité et de la tranquillité des habitants. La sécurité est le socle sur lequel peuvent se construire les relations sociales. Comment imaginer qu'un habitant ait envie de participer à la vie collective ou d'adopter des gestes écocitoyens s'il assiste impuissant à des démonstrations de force de voyous sans réaction des autorités et vit dans la crainte de sortir de chez lui ?

Mais, pour une fois, ne boudons pas notre plaisir de voir que toutes les problématiques de la vie quotidienne sont mises sur la table. Ne boudons pas, et je rejoins en ce propos notre collègue Bocquet, notre plaisir du signal qui est envoyé aujourd'hui vers les habitants de ces quartiers de Villeurbanne. Oui, les quartiers de Saint-Jean et des Buers font partie intégrante de Villeurbanne, oui les habitants ne sont pas oubliés de la Politique de la Ville et ils ont toute leur place dans la vie de notre commune.

Monsieur le Maire, notre groupe votera bien entendu cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Martin d'avoir dit, de là où vous êtes, que d'être retenus, c'était quelque chose de bien et que ce n'était pas un triste privilège. Permettez-

moi de reconnaître ici la même façon que nous avons d'entrer dans ce programme de l'ANRU.

Monsieur Soares ?

M. Mathieu SOARES.- Je vous remercie.

À mon tour aussi de vous féliciter de l'inscription des Buers nord et de Saint-Jean dans le programme de rénovation urbaine.

Finalement, on le dit souvent dans cette enceinte, dans une ville, il faut savoir conjuguer urbanité et humanité. Avec la rénovation urbaine, il s'agit de faire une ville complète en ne négligeant aucun citoyen de notre ville, en n'ignorant aucune difficulté et en construisant une ville qui prend en compte en premier lieu la dimension humaine.

Malgré tout, la rénovation urbaine peut générer, sous l'argument de la mixité sociale, des résultats très différents des intentions initiales. En ce sens, je partage les propos de votre introduction en ce que le logement social est connoté. Les quartiers qui en concentrent le plus sont stigmatisés, mis à l'index et soumis à ce devoir de mixité sociale.

L'objectif de mixité est louable en ce qu'il n'est pas souhaitable de créer des ghettos. Méfions-nous malgré tout de ses effets pervers.

Parfois, pour ne pas dire souvent, ces populations précaires sont contraintes de quitter le quartier et le nouveau programme de rénovation urbaine ne doit pas avoir pour conséquence cette exclusion. Ce qu'il doit avoir comme objectif, c'est bien l'amélioration du cadre de vie, de la vie tout court, parce que la mixité dans un quartier, c'est aussi du travail, des loisirs, de la culture, du sport, des commerces, des services publics ainsi que l'a dit notre collègue M. Bocquet.

L'objectif doit être de garantir aux habitants de pouvoir rester dans leur ville, leur quartier, même quand la vie évolue. Or, souvent, les normes ou la politique nationale du logement forcent les gens à s'en aller ailleurs dans de tels cas et parfois, dans le cadre de rénovation urbaine, l'État considère qu'après une démolition, on ne doit pas reconstruire du logement social sous couvert de mixité. C'est une préoccupation qui nous est commune à gauche dans cette enceinte.

Un exemple : Gennevilliers en région parisienne avec un fort taux de logement social qui, par sa proximité avec Paris, se retrouve un peu pris au piège par les programmations de rénovation urbaine, avec le risque réel d'une exclusion d'une partie de ses habitants, ce contre quoi le maire se mobilise avec les habitants pour des solutions de relogement dans le quartier.

Je souligne cet exemple car c'est aussi une réalité qui peut nous préoccuper chez nous par notre proximité avec Lyon. Nous sommes une ville populaire, une ville ouverte, une ville tolérante que nous devons préserver dans ce montage complexe qu'est le programme national de rénovation urbaine entre réhabilitation, démolition, construction. Je crois que nous devons être vigilants car la rénovation urbaine ne résout pas le problème national qu'est le logement.

J'évoquais tout à l'heure les connotations autour du logement social, nous en avons eu un exemple cet après-midi avec les interventions de l'UDI. Je ne vous donnerai qu'un seul

chiffre : 70 % de la population est éligible au logement social, à mettre en rapport avec le seuil obligatoire de 25 %. Si on ajoute la diminution des crédits par l'État aux bailleurs sociaux et la baisse du 1 % patronal, les lois Boutin qui orientent les financements en privilégiant l'aide à la personne et non plus l'aide à la pierre, cela participe d'une bataille idéologique contre le logement social.

Retrouver la mixité passe par une politique nationale offensive du logement, une politique qui permet à chacun et chacune de vivre dans des conditions décentes quels que soient ses revenus.

Pour conclure sur la rénovation urbaine, deux écueils à éviter : d'un côté le ghetto et de l'autre le changement de population sous justification de mixité sociale. Il y a un chemin à trouver entre les deux, nous pouvons y arriver dans notre ville et c'est pourquoi nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Mme Le Franc pour le groupe socialiste et parce qu'elle est aussi un peu concernée par cet aspect en étant elle-même acteur de la concertation et des propositions qui sont faites.

Mme Claire LE FRANC.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Effectivement, cette délibération nous demande d'adopter ce protocole de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain à l'échelle de la Métropole tout d'abord mais qui touche plus particulièrement deux quartiers de Villeurbanne : Les Buers nord et Saint-Jean.

L'adoption de ce protocole que je souhaite, que nous souhaitons, nous permettra de poursuivre, d'amplifier, d'accélérer l'évolution engagée de ces quartiers à travers la valorisation de leur potentiel, et c'est aussi l'une des réponses à la demande et aux besoins des habitants.

Il s'agira plus concrètement de travailler avec nos partenaires institutionnels (État, Métropole, Est Métropole Habitat notamment) et avec les habitants à la réhabilitation des logements existants, à la diversification de l'offre de logement ou, par exemple, à réaménager les espaces extérieurs.

Cela passera également par un développement, une amélioration d'un accès aux services publics, services au public, commerces. Cela passe également par l'activité, le travail qui est tout aussi fondamental : vivre à Villeurbanne, travailler à Villeurbanne, c'est fondamental pour les habitants.

Juste un mot Monsieur Morel : tout ne passera pas par le nouveau programme de renouvellement urbain. Beaucoup de travail aujourd'hui est fait sur les quartiers Politique de la Ville et dans le domaine de l'emploi et de l'insertion avec Agnès Thouvenot, à travers le programme « zéro chômeur » qui parle du travail pour le quartier de Saint-Jean par exemple puisque nous postulons à cette éligibilité.

La question des démolitions existe bien sûr, c'est dans certains cas une possibilité mais pas l'unique, je l'entends Monsieur Soares, Madame Vessiller, car il s'agit d'en mesurer les effets sur la taille des logements proposés et sur les loyers. Effectivement, nous y

sommes vigilants, nous en proposons un certain nombre mais pas l'ensemble dans ce protocole de préfiguration.

Quand cette question de la démolition est inscrite dans ce type de programme, bien sûr, elle peut être bouleversante pour les habitants. C'est ce qu'ils nous ont montré samedi matin pour ceux qui étaient présents. C'est bien sûr avant tout leur attachement à leur quartier, à leurs voisins, au vivre-ensemble concret qu'ils ont créé depuis de nombreuses années. Nous étions là ce samedi matin, Ville, État, Métropole, Est Métropole Habitat et bien d'autres encore pour les écouter et les entendre.

Parler d'humiliation, effectivement, ce mot a été dit, nous l'avons entendu même s'il ne nous était pas adressé en tant que Ville.

Ce samedi n'était qu'une étape de ce lien existant depuis longtemps qu'il nous faut toujours renforcer sans attendre qu'une loi nous y oblige. Avec Hélène Geoffroy, jeudi après-midi dernier, nous avons effectivement parlé des conseils citoyens et notre proposition aujourd'hui, à travers le montage et le « mandatement » du CCO pour l'émergence de ce conseil citoyen en est bien la preuve.

Ces quartiers populaires et leurs habitants sont pour nous une fierté, ainsi que de pouvoir encore mieux répondre à leurs besoins et à leurs attentes, et c'est pour cela que le groupe socialiste votera plus que favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais donner la parole à M. Llung parce qu'en tant qu'adjoint chargé du développement urbain, comme Claire Le Franc, il est partie prenante. Il apportera des éclairages parce qu'un certain nombre de propos de Mme Vessiller sont tout à fait excessifs sur la concertation. Que vous n'y étiez pas, c'est vrai, mais dire qu'il n'y a pas eu de concertation pendant quatre ans, que des bricoles, c'est totalement faux et un certain nombre peuvent en témoigner ici, mais je donne la parole à M. Llung.

M. Richard LLUNG.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Samedi matin, c'était formidable avec les habitants. Nous y étions, Claire Le Franc vient de le rappeler, avec elle, avec Mohamed Ali Ahamada, Melouka Hadj Mimoune pour les élus. J'étais content de voir le groupe Europe Écologie Les Verts pour la première fois aux Buers depuis de nombreuses années sur ces sujets.

C'était formidable parce que nous sommes allés là-bas, en préalable de réunions d'ateliers de travail qui auront lieu au mois d'octobre et au mois de novembre, pour discuter des fondamentaux de ce projet qui ont été fixés voici quelques années et échanger tout simplement. Ce qui était formidable, c'était surtout les propos échangés, la pertinence des analyses et des échanges qui ont pu avoir lieu.

Pourquoi faisons-nous tout cela ? Je ne sais pas s'il faut un conseil truc, ce n'est pas la question de l'outil utilisé pour la concertation qui compte, c'est d'abord avoir l'envie de concertation, les outils y sont. On trouve toujours, que ce soit en conseil de quartier, en conseil citoyen ou autres. D'ailleurs, si la loi les fixe, c'est parce que certaines communes ne les utilisent jamais. Nous le faisons volontairement. Au contraire, nous discutons de tous ces fondamentaux et abordons tous les sujets.

Vous avez évoqué plusieurs choses.

D'abord, sur la concertation qui a commencé avec le projet dès le départ. Il y a eu quelques années de blanc parce qu'il y avait des études techniques qu'il faut toujours faire, il faut toujours savoir de quoi nous parlons, par ailleurs, il faut trouver les moyens de le faire. Il se trouve que le plan national de renouvellement urbain s'est dessiné entre-temps.

D'ailleurs, M. Morel et Mme Morel devraient faire attention à leur vocabulaire, le premier pour l'UDI et l'autre pour le Front National, parce que le mot « épidémie », on ne sait pas de quoi mais c'est le mot qui compte j'imagine, cette espèce de ségrégation dans votre propos que constituent ces quartiers.

Non, ce n'est pas parce que ce sont des quartiers reconnus dans la politique nationale qu'ils sont des quartiers lépreux. C'est parce que nous nous sommes battus (le maire l'a rappelé et il était en première ligne) pour obtenir les financements pour rénover des quartiers. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Cela ne veut pas dire que ce sont des quartiers affreux mais que l'on a trouvé les moyens de faire les choses, Monsieur Morel. Nous nous donnons ces moyens et nous allons les discuter.

Il n'y a pas de dogme de la démolition à Villeurbanne pour répondre maintenant au groupe Europe Écologie Les Verts, il faut faire les choses avec mesure.

Il faut garder le logement le plus souvent possible parce que le logement ancien rénové, c'est un loyer assez modeste, qui correspond à une part du revenu de la population qui elle-même est très modeste. Par ailleurs, on ne démolit pas impunément des logements qui représentent des lieux de vie si longtemps investis par de nombreuses familles, où les usages se sont développés, le relationnel de voisinage, telle personne un peu âgée qui se fait aider par ses voisins parce qu'ils se connaissent, la place du village par exemple.

Il est donc important que les décisions soient mesurées, il faut le faire vraiment pour l'intérêt général quand il est partagé. Je rappelle aussi que notre conception de l'intérêt général n'est pas de le décréter mais de le discuter. C'est ce que nous faisons depuis 2011 maintenant, même s'il y a eu des périodes de moins intense discussion. Nous avons repris les choses.

À Villeurbanne, nous avons plutôt une exigence avec les services de l'État qui doit venir dans ces concertations sur le terrain parce que ce n'est pas du tout la même chose de discuter dans un bureau à quelques-uns autour d'une table ronde et d'être là avec les habitants. De plus, cela sert à tout le monde parce que ces propos sont vraiment intéressants. C'est ce qu'il nous reste à faire.

Il y a aussi un bailleur EMH qui est à l'origine de la volonté de rénover le secteur Buers nord. Nous avons étendu le projet urbain à tout le quartier avec le terrain des Sœurs qui se reconstruit, nous avons augmenté le taux de logement social du terrain des Sœurs à l'époque (+4 %). Le lien est fait, c'était pour permettre, en théorie tout au moins à l'époque, une partie de relogement parce que nous savions qu'il y aurait probablement une partie de démolition quand même, des personnes qui seraient obligées de partir du secteur Buers nord.

Il y a un oui de principe pour impliquer le secteur terrain des Sœurs dans le relogement du secteur Buers nord.

Oui de principe, pourquoi ? C'est parce qu'il y a la concordance des calendriers, des livraisons d'appartements, parce qu'il n'y en aura peut-être pas assez non plus, mais la diversité des choses, l'expérience que le bailleur a du relogement font que, dans l'ensemble, ces opérations prennent trois à quatre années et se passent plutôt très bien. Il y a une inquiétude au départ, c'est bien normal quand on doit partir du lieu dans lequel on a vécu, mais le temps et les propositions de logement font que chacun évolue dans sa propre perception des choses et dans son nouveau projet de vie.

Je ne m'inquiète pas, il faut simplement avoir une grande attention à ces inquiétudes humaines.

Je trouve que vous découvrez un peu la lune. Je vous invite à venir plus souvent, à mesurer vos propos qui pourraient ostraciser les habitants qui y sont. C'est vite fait d'avoir un propos qui tombe à côté de la plaque quand on ne suit pas les dossiers ou quand on ne va pas suffisamment voir les gens. Je vous invite, puisque vous avez des prétentions parfois lors des élections, à y prêter une attention particulière. Je ne vous souhaite aucun succès mais je vous invite quand même à le faire.

M. LE MAIRE.- Quelques mots parce que Mme Le Franc et M. Llung sont entrés dans le débat. On n'a pas repris tout ce qui avait été dit. Mme Vessiller lave toujours plus blanc en matière de concertation. Quand on en fait, ce n'est jamais assez. Cela fait partie des choses que vous pouvez dire tout le temps, on en fait beaucoup mais il aurait fallu le faire plus tôt, on n'en a pas fait assez. C'est toujours le même refrain.

Nous avons l'exemple d'une municipalité Europe Écologie Les Verts à Grenoble, on pourrait leur donner des leçons de concertation pour fermer trois bibliothèques publiques sans concertation.

Mme Béatrice VESSILLER.- En toute transparence et avec toutes les explications !

M. LE MAIRE.- Bien sûr, il n'y a qu'à lire tout ce que la presse a écrit à ce sujet. Cela veut dire que, quelquefois, il faut s'appliquer la vertu, notamment quand on est en responsabilité. Nous en doutons un peu et nous ne sommes pas les seuls.

Mme Béatrice VESSILLER.- Nous en débattons quand vous voulez.

M. LE MAIRE.- Si vous n'en doutez pas, c'est que vous ne voyez pas tout à fait les choses comme elles se déroulent.

Sur l'enjeu du relogement, M. Llung a dit les choses. D'abord, nous avons l'expérience. On oublie que dans le premier programme ANRU, il y avait La Poudrette avec 80 logements, un ancien foyer, un centre de transit, mais des gens y avaient passé une grande partie de leur vie. Quand il a fallu le faire, même si c'était beaucoup plus difficile qu'aujourd'hui dans les immeubles dits de Croix Luizet, des personnes manifestaient de l'attachement là où elles avaient vécu. Il faut les comprendre. Parfois, les gens vivent dans des situations difficiles et, en même temps, ils y ont passé leur vie, ils ont des relations de voisinage et ce n'est pas facile.

Mais le temps a montré que chaque fois, si on veut bien regarder ce qui s'est passé deux, trois voire quatre ans après, des solutions ont été trouvées et, globalement, à la fin, les gens sont souvent très contents de ce qui s'est passé parce qu'ils ont pu emménager dans des logements qui présentent des éléments de confort bien supérieurs et avec un vrai accompagnement.

Est Métropole Habitat, pour le quartier dit de Croix Luizet, a déjà commencé cette opération pour les trois immeubles. Il y aura des difficultés parce qu'il faut retrouver des logements et pas tous sur le terrain des Sœurs mais, en même temps, il faut les retrouver dans la proximité, quelquefois dans la centralité, et pour revenir à ce qu'a dit M. Morales au début, en questionnant simplement sur les logements sociaux dans leur positionnement dans les quartiers, certains habitants qui habitent aujourd'hui dans ce quartier auront vraisemblablement des propositions qui seront situées dans la centralité. Un certain nombre le souhaitent et le demanderont.

Il faut prendre en compte cette totalité et, avec le bailleur social principal puisque nous avons la chance d'avoir un bailleur social qui a l'essentiel du logement social dans ce quartier, mais aussi avec d'autres bailleurs sociaux parce qu'il y a des échanges de services, nous devrions y arriver, avec la vraie préoccupation que souvent les gens ont des loyers très faibles et se reloger dans le neuf aujourd'hui, même dans le logement social, même dans le PLAI, présente souvent un différentiel. Il faut s'en soucier. En voulant bien faire, quelquefois, on peut créer un certain nombre de difficultés.

Madame Morel, les immeubles de Croix Luizet ont été construits en 1963-1965, ils ont 50 ans, ils sont amortis largement aujourd'hui. Le bailleur qui les a construits a fait son plan d'investissement. Les démolir 50 ans après, ce n'est pas un scandale, d'une part sur le plan de la gestion et d'autre part sur le plan de l'endroit où ils ont été construits.

On peut faire le procès de ceux qui les ont construits là-bas, ce n'est pas nous, nous n'étions pas là voici 50 ans, mais ils sont quand même construits dans une boucle d'autoroute et, quand des gens partent, vous n'en trouvez pas pour venir y loger à nouveau.

Malgré ces conditions, certains y sont attachés, aiment y vivre, le fait de partir ne sera pas facile pour eux mais, en même temps, il faut se projeter à long terme et voir qu'il n'est pas facile de trouver des gens qui veulent venir habiter à proximité de l'autoroute, avec deux ou trois fois des cars qui se sont renversés dans les dix dernières années, des vaches qui sont tombées dedans, plus le bruit. Si une démolition s'imposait d'une certaine manière et semblait évidente, c'est bien celle-ci.

D'ailleurs, Richard Llung a eu raison de le dire, nous nous engageons toujours dans des opérations mesurées en termes de démolition. On nous en a même fait le reproche. M. Martin est plutôt intervenu de manière très positive ce soir mais je me souviens de Conseils Municipaux précédents, où il n'était pas, on nous demandait pourquoi nous n'avions pas inscrit Les Buers dans le premier programme d'ANRU.

Ce n'était pas le moment, les choses n'étaient pas prêtes. En revanche, l'inscrire à ce moment-là, au moment où cela arrive, c'est bien.

Sur la concertation, M. Llung l'a dit aussi, nous avons d'autres partenaires que la population. Il faut le dire. Il y a l'État, la Métropole, les bailleurs et les habitants. À

partir de là, l'État et notamment l'ANRU mettent un certain nombre de conditions pour s'engager dans des programmes de rénovation. Si on ne veut rien faire, on se contente de repeindre les appartements, l'ANRU ne viendra pas. Si on dit qu'il n'y a pas de démolition parce que l'ANRU et la Métropole poussent plutôt vers des démolitions importantes qui se sont passées dans d'autres quartiers, sur lesquelles nous avons une position beaucoup plus mesurée, il n'y a pas d'ANRU.

Il faut prendre en compte cette dimension et ne pas faire des « Y a qu'à » parce que les habitants ne veulent pas partir. Vous les avez rencontrés samedi pour la première fois et nous leur donnons raison. La concertation, c'est ça.

Nous avons la volonté d'avoir dans ce secteur des dessertes qui permettent une circulation apaisée, plus de nature, pour autant, dans celle du 51 à laquelle vous avez fait allusion, il y a aussi des choses qui, chemin faisant, ont changé et c'est bien. Est Métropole Habitat a eu l'opportunité d'acheter dans cette partie sud du terrain qui était totalement enclavé, parce que le foncier s'est débloqué, d'acheter deux immeubles qui permettront un accès. Cela a changé et la pertinence d'avoir une démolition sur la pointe d'une barre prend une réalité et elle devient quelque chose d'intéressant alors qu'au départ elle ne l'était pas.

Il faut quand même savoir que l'ANRU poussait à la démolition de la grande barre Pranard. Nous n'étions pas d'accord. Nous aurions pu l'être à la fin mais je trouvais que cette barre avait une histoire et qu'aujourd'hui il y a des capacités de réhabilitation des grandes barres. C'est pour cela que nous sommes allés à Bordeaux avec des habitants, avec le cabinet d'architecte. On double les façades, on arrive à épaissir l'immeuble, ce sont des réhabilitations très importantes mais qui supposent que l'on ne supprime pas le bâti.

Nous allons dans ce sens mais nous le faisons avec des partenaires qui eux aussi ont des préoccupations et dont les financements sont aussi un peu conditionnés par ce que l'on fait ou ce que l'on ne fait pas. Là aussi, il faut du compromis, y compris avec nos financeurs dont nous nous réjouissons qu'ils nous aient accompagnés dans cette opération.

Voilà ce que je souhaitais dire pour compléter l'échange largement engagé par Mme Le Franc et M. Lung, sachant que nous sommes encore dans la concertation, qu'il y aura des réunions de rendu. On ne se concerta pas sur la lune mais en avançant des propositions et c'est à partir de là que l'on discute.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

23 – GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ – PROGRAMMATION 2016 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Poncet.

Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- C'est une délibération traditionnelle mais qui permet de répondre pour partie à une demande forte des habitants, celle de l'amélioration de leur cadre de vie, demande inscrite comme une priorité au niveau du contrat de ville.

Chaque année, des actions sont proposées par les bailleurs et le tableau présenté dans la délibération fait état de l'ensemble des demandes faites cette année.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quoi de plus normal que de donner le nom d'Helen Keller à un équipement municipal sur le terrain des Sœurs dans une ville où la municipalité est sourde, muette et aveugle face aux problèmes des habitants.

(Brouhaha – Protestations)

Selon l'énoncé du rapport qui nous est soumis, l'objectif de la démarche de la gestion urbaine de proximité serait d'apporter des améliorations au quotidien des habitants des cinq quartiers entrant dans le cadre du contrat de ville.

La lecture de la programmation de 2016 nous prouve qu'il n'en est rien. Tout d'abord, par le choix erroné des priorités retenues. L'ensemble des actions mentionnées pour 2016 portent sur l'amélioration du cadre de vie alors que le véritable problème de ces quartiers reste encore et toujours la question de la sécurité.

Ce que réclament les habitants de ces quartiers, ce n'est pas un coup de peinture dans la cage d'escalier, des espaces de détente ou des cours de jardinage, mais avant tout de pouvoir vivre en toute sécurité dans leur quartier, c'est-à-dire sans cette délinquance omniprésente, sans ces dealers qui quadrillent les quartiers et qui en ont fait leur territoire.

À cette demande, force est de constater que les acteurs locaux mais aussi nationaux ont tous renoncé à apporter une solution. Conséquence logique : la vie dans ces quartiers se détériore d'année en année malgré les aménagements entrepris.

Le résultat final est que ces quartiers sont à présent gérés par des petits caïds ou soumis parfois à l'influence des salafistes, situation qui semble convenir à tout le monde sauf bien sûr aux habitants qui subissent ce quotidien.

Deux quartiers sont emblématiques de cette situation :

- Le quartier du Tonkin qui, malgré les appels désespérés des collectifs d'habitants, a basculé sous le pouvoir des petits dealers et des apprentis délinquants. Il suffit d'y faire un tour vers 19 heures et d'observer ce qui se passe au pied de certains immeubles pour comprendre ce qu'est devenu le quartier.

- Le quartier des Buers où la situation est en apparence beaucoup plus calme, notamment depuis que la mosquée gérée par l'UOIF étend son influence mais là, les conséquences seront dramatiques dans le futur.

En réalité, la démarche que vous nous proposez ne constitue pas une réponse concertée des acteurs locaux mais, bien au contraire, l'aveu de l'échec complet de ces acteurs et la continuation de la politique de l'autruche.

Vous devriez d'ailleurs méditer les incidents survenus récemment dans certaines banlieues de notre pays. Les milliards déversés n'ont finalement abouti qu'à la fabrication de zones de non droit où la police tombe dorénavant dans des guets-apens.

En conclusion, cette démarche de gestion sociale et urbaine de proximité n'est au final qu'un gaspillage d'argent public et ne contribue nullement à répondre aux attentes des habitants de ces quartiers. Or, ces habitants, tous ces habitants ont droit de vivre en toute tranquillité. C'est d'ailleurs ce que dit votre consœur socialiste, la sénatrice-maire Samia Ghali.

Je ne dis pas que nous avons la solution à l'ensemble des problèmes de ces quartiers mais ce dont nous sommes certains, c'est que ce que vous nous proposez depuis des années dans le cadre de la Politique de la Ville ne fonctionnera pas et n'empêchera pas leur ghettoïsation.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce rapport. Merci.

M. LE MAIRE.- Madame Le Franc, quelques mots ?

Mme Claire LE FRANC.- Je ne vais pas répondre à l'ensemble de ce que j'ai entendu parce qu'il me semble que vous aussi, vous êtes largement sourds à ce qu'est la gestion sociale urbaine de proximité. La gestion sociale urbaine de proximité n'est pas l'ensemble de la Politique de la Ville, c'est une coconstruction avec d'autres institutions et les bailleurs sur des demandes ponctuelles, sur des petits aménagements. Ce n'est pas un ensemble de réponses de la Politique de la Ville ou du contrat local de sécurité, ce n'est qu'une partie par rapport à des demandes faites par des bailleurs.

Votre galimatias de tout faire entrer dans le tout n'arrive à rien et ne répond en aucun cas aux demandes qui ont été faites par les habitants sur ces questions urbaines de proximité.

M. LE MAIRE.- Merci.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

24 – DÉPLACEMENT DU MARCHÉ MANUFACTURÉ DE LA PLACE GRANDCLÉMENT –

M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- J'ai quatre demandes d'intervention : le Front National pour une explication de fond -c'est ainsi qu'ils me l'ont présentée-, M. Martin, M. Merlin ainsi que M. Brissard.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je rappellerai en quelques mots la raison de cette délibération. Vous connaissez les projets qui concernent le secteur de Grandclément aujourd'hui, entre l'amélioration de la ligne C3, la requalification de la place Grandclément elle-même, la requalification du boulevard Eugène Réguillon, ainsi que les différents autres projets d'espace public qui vont considérablement modifier et améliorer le fonctionnement de ce quartier.

Le projet de réaménagement de la place Grandclément a fait l'objet d'une réunion publique lundi dernier durant laquelle ont été présentés les grands objectifs. Ce projet nécessite un certain nombre de travaux préalables sur le dévoiement des réseaux, notamment d'eau potable et d'assainissement, qui nous amènent aujourd'hui, dans un délai assez court puisque ce sera fait la semaine prochaine, à déplacer provisoirement le marché manufacturé qui se tient trois fois par semaine sur la place Grandclément.

Différentes hypothèses ont été étudiées. L'une d'elles semblait être la plus pertinente, elle a été travaillée en concertation avec les représentants des commerces forains notamment : déplacer ce marché sur ce qui servait jusqu'alors de parc relais pour le SYTRAL, à proximité de la gare de Villeurbanne.

Ce déménagement du marché provisoire se fera en perdant un certain nombre de mètres linéaires pour les commerçants qui feront des compromis afin de baisser leur capacité de commercialité. Cela a été discuté dans le cadre de la concertation qui a eu lieu avant l'été.

Il y aura une distribution des emplacements ce mercredi et une installation du marché forain ce jeudi.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous allons nous abstenir sur ce rapport. La raison en est simple : si ce déplacement du marché s'avère nécessaire pour permettre les travaux du SYTRAL au niveau de la place Grandclément, rien n'indique que ce marché retrouvera son emplacement initial après les travaux de requalification de la place. La question est importante.

Ce déplacement dans la zone de la gare de Villeurbanne et des espaces adjacents a des conséquences en termes de nuisance pour les riverains. Ces derniers souhaiteraient donc savoir si ce déplacement sera temporaire ou définitif.

Dans le doute, nous nous abstiendrons par solidarité envers ces riverains.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous nous proposez aujourd'hui, au travers de cette délibération, de déplacer temporairement le marché manufacturé de la Place Grandclément sur l'emplacement du parc relais TCL de la gare de GrandClément.

Monsieur le Maire, lors du conseil de Métropole du 11 juillet dernier, je m'étais interrogé sur ce déménagement et plus particulièrement sur la pérennité du parc relais TCL. J'avais demandé à l'exécutif de la Métropole de Lyon un engagement à pérenniser ce parc relais.

En effet, même si ce dernier est relativement peu utilisé en ce moment, il ne faut pas oublier qu'il pourra avoir un intérêt important pour le quartier Grandclément à l'arrivée du Médipôle.

Entre-temps, il est apparu que ce terrain mis à disposition du SYTRAL, a été récupéré

par la Métropole de Lyon. Quel sera son devenir au travers du projet de réaménagement du quartier Grandclément mené par le cabinet d'architectes Michelin pour le compte de la Métropole de Lyon ?

Ce sujet étant en cours d'étude, nous attendrons la version définitive du projet Grandclément ou la future version du PLU-H pour le découvrir.

Une concertation a eu lieu ces derniers jours avec le conseil de quartier et les riverains immédiatement touchés par ce déménagement. Ce n'est pas tant de voir arriver en bas de chez eux un marché forain qui les dérange, mais les nuisances que celui-ci engendre. Force est de constater que les actions entreprises depuis 2013 n'ont pas porté leurs fruits.

Monsieur le Maire, vous avez demandé à des élus de notre groupe si nous aurions le courage politique de voter cette délibération. Le courage politique, Monsieur le Maire, c'est aussi de défendre des prises de position et de pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause.

En l'état, notre groupe juge ne pas avoir suffisamment d'éléments pour valider ce déplacement dans sa globalité même si, sur le principe, nous en comprenons l'objectif.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Des engagements forts pris sur les nuisances du marché manufacturé nous auraient permis de vous rejoindre, Monsieur le Maire, mais je ne doute pas que sur un autre dossier de ce type, si nous avons tous les éléments pour juger, nous voterons avec vous.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- C'est un peu « Courage, fuyons ! » quand on vous entend. Vous êtes d'accord mais vous ne pouvez pas !

Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La délibération soumise au vote du Conseil consiste à adopter le principe du déplacement du marché manufacturé pour la durée des travaux de mise en double site propre de la ligne C3, et de procéder à la requalification de la place Grandclément.

Rappelons l'utilité des marchés. Les marchés sont des lieux de vivre-ensemble qui favorisent la proximité entre des populations qui peuvent être parfois isolées et des commerçants passionnés par leur métier. Cette proximité est un réel enjeu de vie pour un quartier car elle favorise grandement l'économie locale et permet de maintenir des emplois sur la commune.

Par ailleurs, comme on a pu le lire dans la presse de la part de riverains, les marchés n'apportent ni insécurité ni de délinquance. Il faut arrêter de noircir le tableau.

Pour autant, il est vrai que les marchés peuvent apporter certains désagréments sonores mais ils sont inhérents à la vie en collectivité, à la vie dans une grande ville qui bouge avec un dynamisme commercial. N'habitons pas en ville si nous cherchons un calme monacal.

C'est une chance avant tout. Tout le monde est heureux d'avoir un marché près de chez soi pourvu qu'il ne soit pas sous ses fenêtres ! Là est la contradiction qui ne trouve pas de réelle justification lorsqu'on sait que le marché sera déplacé temporairement afin d'améliorer une ligne de bus, la fameuse ligne C3.

Face à cette ardente nécessité de réaliser cette ligne de bus en double site propre, les intérêts particuliers doivent être mis de côté pour l'intérêt de tous, d'autant que les concertations ont eu lieu et que l'information a été claire. Peut-être même que les personnes qui vitupèrent aujourd'hui qu'elles ne veulent pas de ce marché devant chez elles ne voudront peut-être plus qu'il retourne à son emplacement initial à l'issue des travaux.

Le groupe Radical Écologie Citoyen votera favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Merlin.

Monsieur Brissard ?

M. Alain BRISSARD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération consacrée au déplacement du marché manufacturé de la place Grandclément s'inscrit dans le cadre de la transformation majeure amorcée par le quartier.

Initiée avec la création de la promenade de la gare, cette transformation se concrétise aujourd'hui à travers plusieurs projets qui vont changer le visage de notre quartier dans les années à venir. Je pense à la modernisation de la ligne C3, au réaménagement de la place demandé depuis plusieurs années par les habitants et les commerçants, à la construction du Médipôle et, à terme, au déploiement d'un grand projet urbain sur les 45 hectares de la partie Est de l'avenue du Général Leclerc dont les habitants ont pu discuter et enrichir les grands principes à l'automne dernier.

Ce mouvement d'ampleur se déroulera sur plusieurs années et s'accompagne comme souvent d'interrogations voire d'inquiétudes. Qu'elles s'expriment en réunion publique ou lors d'échanges plus informels, elles témoignent d'un attachement à ce quartier, d'une envie de s'y projeter mais également d'une impatience à voir bouger les choses. Notre rôle est de les prendre en compte et de les inscrire dans les différentes échelles de temps sur lesquelles la Ville intervient.

À court terme, quand il s'agit de problématiques de sécurité sur lesquelles la Ville répond par un travail constant auprès de ses partenaires dont la police nationale en premier chef -celle-ci agit au quotidien contre les délinquants et les trafics en tout genre-, ces actions ne sont pas toujours visibles de la population car elles nécessitent également de la discrétion pour être menées à bien. Elles ne sont pas toujours assez rapides pour les habitants dont le quotidien est gâché par le comportement de quelques-uns.

C'est pourquoi nous accompagnons cette action à notre niveau comme la confiscation par la police municipale de scooters en infraction, comme cela est fait régulièrement pour réduire leur usage intempestif. Je pense également à l'avancement des horaires de fermeture de certains commerces qui favorisaient les attroupements nocturnes et bruyants comme l'a fait M. le Maire au travers de différents arrêtés. Je pourrais également

citer l'extension des horaires de la police municipale ou les aménagements du parc Vaillant Couturier qui ont considérablement amélioré le quotidien des riverains.

Il reste beaucoup à faire dans ce domaine et nous le savons. Le relais des habitants nous est précieux pour identifier les points sur lesquels focaliser notre action.

En tant qu'élus, notre devoir est également d'agir pour le long terme. Cet engagement s'illustre à travers ce vaste projet de transformation et de renouveau d'un des centres historiques de Villeurbanne.

La mise en site propre de la ligne C3 a pour objectif premier d'améliorer sa régularité et le confort des passagers mais, au-delà de cela, elle servira de levier de développement pour l'ensemble du quartier.

Le réaménagement de la place Grandclément vise ainsi des objectifs clairs : améliorer le cadre de vie des habitants en embellissant la place, la rendre plus agréable en la restituant aux piétons, tout en tenant compte des problématiques de circulation et de stationnement. À terme, nous verrons la place Grandclément rénovée, le boulevard Réguillon et la rue Decorps repensés, des voies plus arborées et un équilibre revendiqué entre piétons, vélos et voitures.

Ces projets d'ampleur comportent des difficultés avec la présence parfois perturbante de chantiers, de circulation provisoire ou de changement temporaire tel le déplacement du marché manufacturé.

Sur ce dernier point, notre choix a répondu à un souhait : ne pas bouleverser dans la précipitation l'organisation d'un marché qui fait partie de l'histoire de ce quartier. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un accompagnement attentif de la part de la Ville et c'est sur cette base que nous nous sommes engagés vis-à-vis des riverains, afin que toutes les mesures de bon sens qui permettront sa bonne intégration soient prises en compte.

C'est dans cet esprit que nous voterons favorablement cette délibération.

Je ne saurais conclure sans rappeler que le réaménagement de la place fait actuellement l'objet d'une concertation préalable qui se déroulera jusqu'au 10 novembre. La Ville et la Métropole sont à l'écoute de chacun pour que ce projet s'enrichisse de la parole de tous.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Je noterai essentiellement que personne ne conteste ce déplacement et son opportunité. Certains essayent de naviguer, c'est un peu « Courage, fuyons ! », en ne disant pas qu'ils sont contre mais en essayant de répondre à certaines inquiétudes des riverains.

Ces riverains, certains d'entre nous les ont déjà rencontrés lors de la réunion publique de lundi dernier. Effectivement, la question de l'avenir de la place Grandclément a été abordée clairement et les objectifs ont été posés. Il a été indiqué que la future place ne comportera pas de marché manufacturé à l'issue de son réaménagement. Pour autant, cela ne signifie pas que le marché est destiné à rester sur l'emplacement temporaire choisi

aujourd'hui. Du travail est encore à réaliser sur le projet qui concerne le secteur Grandclément gare. Il existe peut-être -c'est à étudier- des possibilités dans le futur. Les habitants que j'ai rencontrés vendredi dernier l'ont compris, ils sont prêts à travailler sur ce sujet.

Contrairement à ce que vous semblez dire, Monsieur Poncet, il faudrait peut-être participer à ces temps de travail plutôt que d'amener des choses qui ne sont pas réelles.

Enfin, concernant les propos de M. Martin au sujet du parc relais, il est très peu utilisé par le SYTRAL, 17 % de taux d'occupation me semble-t-il, ce qui est particulièrement faible pour un parc relais.

Qui plus est, dans l'avenir, celui-ci ne correspond pas aux enjeux fixés par le plan de déplacement urbain qui sera voté prochainement par le SYTRAL et la Métropole. Ce plan de déplacement urbain fixe plutôt des parcs relais en extérieur du périphérique pour faire en sorte que les automobilistes ne pénètrent pas à l'intérieur de l'agglomération.

Grosso modo, voilà les principales réponses que je souhaitais apporter. En conclusion, un marché comme celui de Grandclément remplit deux fonctions fondamentales et essentielles : premièrement, c'est un équipement économique fort avec presque 60 entreprises qui y travaillent trois fois par semaine. Deuxièmement, il a une vocation sociale forte puisqu'elle répond à un besoin et des attentes d'un certain nombre d'habitants de notre ville et de notre agglomération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- (46 pour – 9 abstentions) –

25 – TARIFICATION DES DROITS DE PLACES DES MARCHÉS FORAINS 2017 – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

26 – CRÉATION ET TARIFICATION D'UNE ACTIVITÉ DE LOISIR SPORTIF HEBDOMADAIRE SANS COMPÉTITION, À DESTINATION DES ENFANTS – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention : M. Morales pour l'UDI et M. Gluck pour EELV.

Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Je dirai quelques mots pour resituer le sens de cette délibération. Comme je l'ai expliqué en commission, depuis quelques années évoluait le club l'AS Tonkin sur le stade de la Viabert, club avec lequel nous avons eu beaucoup de difficultés. Ce club a disparu pour s'appeler l'Olympique Villeurbannais et les difficultés ont continué.

Pendant plus de cinq ans, des bénévoles des autres clubs et de l'office du sport ont essayé d'épauler les dirigeants de ce club pour les former à la comptabilité mais la situation ne s'est pas arrangée pour autant, jusqu'au jour où le président de l'Olympique Villeurbannais a disparu. Sont alors apparues un certain nombre de dettes.

Nous avons rencontré et aider les parents à essayer de porter plainte par rapport à la situation qui leur était faite. En même temps, nous avons organisé plusieurs réunions : une réunion avec l'ASVEL Football pour voir s'ils pouvaient prendre la relève. Ce n'était pas possible. L'AS Buers nous a donné la même réponse.

Enfin, les réunions que nous organisions avec les parents pour constituer une nouvelle association ont donné lieu à un refus de leur part car ils ne se sentaient pas à la hauteur pour prendre les responsabilités d'une association.

Les parents demandaient que leurs enfants puissent continuer à apprendre le football, nous avons donc arrêté cette délibération. Ses lignes directrices consistent à :

- garantir le maintien d'une activité de loisir auprès des enfants du secteur des Gratte-Ciel ;
- proposer une structure municipale de football pouvant accueillir 96 enfants maximum, de 6 ans à 10 ans ;
- proposer une activité de football de qualité, pas de compétition ou de match en dehors des créneaux d'entraînement ;
- renforcer le lien avec les parents ;
- coproduire autant que possible des perspectives pour demain ;
- coproduire un projet pédagogique respectant les valeurs de notre ville à savoir favoriser la pratique d'une activité physique, garantir le vivre-ensemble, soutenir la parentalité, renforcer la continuité éducative et développer la mixité.

Voilà le sens de cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Cher Gilbert Luc Devinaz, soyez sans crainte, je n'interviens pas sur les travaux du centre nautique Étienne Gagnaire puisque, sur ce sujet, nous avons chacun des certitudes qui ne sont pas les mêmes.

Cela dit, vous nous proposez ce soir de tester une offre de loisir sportif ciblée sur le football, dans un contexte que vous venez de rappeler, motivée d'une part par une demande forte et, d'autre part, par la saturation des clubs qui ne peuvent satisfaire cette demande.

Il s'agit probablement d'une bonne idée voire d'une très bonne idée à laquelle, a priori, nous adhérons.

Toutefois, deux questions se posent.

Tout d'abord, pour porter ce projet intéressant qui se veut pédagogique, éducatif et technique autour du football, il est nécessaire de mettre en place un encadrement adapté

et compétent. J'espère que nous n'allons pas revivre les recrutements des animateurs du périscolaire dont bon nombre se sont faits par une simple lettre de motivation, et c'est bien la qualité finale qui a conduit bon nombre de parents à éviter cette solution de gardiennage payante.

Dans votre délibération, vous n'évoquez pas le recrutement des animateurs. Quel sera leur nombre et quel sera le profil exigé pour répondre à l'ambition de ce test d'offre de loisir sportif ? Avez-vous déjà présélectionné des hommes et des femmes susceptibles de répondre au profil exigé ?

Le second point porte sur le tarif. Comment arrivez-vous au tarif évoqué de 150 € par enfant quand, en toute logique, il sera fonction du ratio animateur/élèves, du temps disponible et de l'utilisation des matériels et des infrastructures ?

Merci de nous éclairer pour nous conforter dans l'idée qu'il s'agit véritablement d'une bonne idée.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Nous avons retiré l'intervention vendredi.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Mon cher Richard, je vais essayer de répondre à vos deux questions.

Comme la Ville de Villeurbanne organise, nous ne pouvons reposer sur du bénévolat et nous devons respecter des textes en vigueur et suivis par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Le personnel recruté est composé de personnel municipal puisque nous avons un service Animation au sein du service des Sports. Ce service Animation chapeautera l'opération et nous cherchons quatre éducateurs vacataires, diplômés d'un brevet d'État ou d'une licence conformément aux textes en vigueur. Voilà pour la première question.

S'agissant du tarif, nous ne devons pas faire concurrence aux clubs de football. Cependant, quand ils nous ont dit « non », ce n'était pas parce qu'ils étaient saturés mais parce qu'ils n'avaient pas la possibilité d'avoir autant de bénévoles dans l'association pour prendre un nombre d'enfants plus important.

Nous nous sommes basés sur les cotisations demandées aux pratiquants de notre ville, en sachant que le club de football dont la cotisation est la moins élevée est l'ASUL, elle est déjà de 160 €, et sachant qu'en prenant ce tarif, nous ne viderions pas les clubs vers une activité municipale.

Nous cherchons avant tout à satisfaire une demande des parents qui était de permettre à leurs enfants d'avoir un apprentissage du football, essentiellement sur le quartier des Gratte-Ciel.

J'espère avoir répondu à vos deux questions.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

27 – PLAN DE DÉPLACEMENT ADMINISTRATION (PDA) N°2 – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- J'ai une série d'interventions. Il s'agit du plan de déplacement administration, c'est-à-dire le PDA n 2. Pourquoi est-ce le deuxième ? Parce que nous arrivons à la fin d'un PDA n 1. Il s'agit non seulement de le reconduire mais d'en élaborer un nouveau.

Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nombreuses sont les actions de développement durable menées par la Ville, des actions sur son patrimoine et sur son fonctionnement. Parmi celles-ci, la question des déplacements des agents de la collectivité.

À ce jour, cette question des déplacements est organisée autour d'un plan de déplacement administration communément appelé PDA.

D'un point de vue environnemental, les PDA participent clairement de la lutte contre le changement climatique en réduisant les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre. La part des transports dans les émissions de gaz à effet de serre, en France, n'a cessé d'augmenter pour atteindre environ 30 % aujourd'hui, soit une augmentation de 20 % par rapport à 1990.

D'un point de vue social, les PDA favorisent la pratique d'activités physiques et réduisent les risques routiers.

D'un point de vue économique, ils réduisent les coûts globaux de transport pour les agents et optimisent les ressources matérielles de la collectivité.

Les PDA concernent les trajets domicile/travail, les déplacements professionnels et les déplacements visiteurs, ainsi que ceux des partenaires de la collectivité.

Ils sont en articulation avec d'autres dispositifs comme le bilan sur le gaz à effet de serre, le bilan, le plan climat air énergie territorial ou encore le PDU dont nous avons parlé tout à l'heure. Ils ont été institués dès 1982. À l'époque, dans la loi Loti, on préconisait une utilisation plus rationnelle de la voiture.

Tout cela jusqu'à la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015 qui exige des entreprises d'élaborer un plan de mobilité : PDE, plan de déplacement entreprise, plan de déplacement interentreprises, etc.

La Ville de Villeurbanne n'avait pas attendu, elle s'était engagée dès 2005 dans un premier PDA volontaire, de là le PDA n° 2. Plusieurs actions étaient précurseurs et les mesures prises ont été confortées par les lois successives.

Dix ans après, nous avons souhaité renouveler l'engagement en nous inscrivant dans une démarche d'amélioration mais également de concertation des agents.

Ce nouveau PDA composé de 20 actions couvre la période 2016-2020.

Il s'articule autour de quatre orientations stratégiques :

- réduire les consommations énergétiques et les déplacements « autosolistes » ;
- renforcer l'information et la communication ;
- sécuriser les déplacements ;
- donner l'exemple.

Je ne reviendrai pas sur le détail des actions qui figurent dans le rapport.

L'objectif est de voir passer au-dessous de 30 % l'usage de la voiture, de diminuer de 20 % le kilométrage des véhicules de service, de réduire la consommation de carburant de 10 % et d'atteindre un pourcentage de véhicules propres de 35 %.

Certaines de ces mesures sont emblématiques et peuvent trouver un écho plus large parmi les Villeurbannais comme les fiches d'itinéraires en cours d'élaboration par exemple. Il faut également savoir que beaucoup d'entreprises sur notre territoire se mobilisent sur ce sujet, de très grosses entreprises comme GE ou Alstom Transport, ou des moyennes et petites qui participent au challenge de la mobilité organisée par la Métropole, avec de très bons résultats pour la Ville qui est première dans sa catégorie en 2016.

Ce PDA n° 2 rejoint l'ensemble de nos politiques d'aménagement de voirie et d'organisation des déplacements pour construire avec les habitants et les entreprises de Villeurbanne un vrai projet de territoire durable.

C'est également une mesure qui participe à faire de notre ville une ville apaisée, sécurisée et respirable.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour l'UDI, Monsieur Morel avec une explication de vote ?

M. Hervé MOREL.- Merci.

Le plan de déplacement administration est utile pour la vie pratique des agents. Nous nous étonnons toutefois de l'absence, au moins apparente, d'analyse de la situation en fonction du lieu de la résidence qui a naturellement un impact sur les modes de déplacement pratiques et praticables. Par exemple, ceux qui habitent loin des transports en commun pourraient bénéficier d'avantages, même en nature, s'ils pratiquaient le covoiturage voire l'échange de leur véhicule pour un véhicule propre.

Nous nous étonnons également que l'impact des aménagements faits pour pénaliser les usagers des véhicules particuliers n'ait pas été analysé. Par exemple, le désormais célèbre bouchon du cours Émile Zola a probablement contribué à davantage polluer notre cité comme le montre la récente étude de l'OMS. Villeurbanne est le second mauvais élève de la Métropole.

Enfin, ce même bouchon a réussi à pénaliser, parmi les plus modestes, les usagers des lignes de bus qui parcourent ou traversent ce même bouchon avec 10 à 15 minutes de pénalité. Je pense aux usagers du C17 par exemple.

En résumé, déclarer de bonnes intentions d'une part et appliquer des politiques contre-

productives d'autre part est une mauvaise façon de piloter une métropole.

Nous voterons toutefois pour.

M. LE MAIRE.- Merci. M. Morel adore les bouchons même quand ils n'existent pas !

Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Face aux enjeux climatiques mis en exergue depuis des années, notamment à la dernière conférence climat qui a eu lieu à Paris voici près d'un an, la question de la mobilité est devenue une préoccupation majeure pour les Métropoles et les Villes.

Dans un rapport publié voici quelques jours et intitulé « Une action rapide pour faire face à la pollution atmosphérique », l'Organisation mondiale de la santé a dressé un état des lieux des villes les plus polluées de France. À Lyon, on est bien au-dessus de la limite fixée par l'OMS, avec 22 microgrammes/m³. Cependant, ce n'est pas la ville la plus polluée de l'agglomération. L'OMS pointe du doigt les taux de pollution notamment émis par Villeurbanne (29,5 microgrammes/m³).

Les enjeux sont donc importants pour notre Métropole qui est régulièrement confrontée à des pics de pollution et qui reste la plus polluée de France, mais également pour notre ville.

Les dernières statistiques en matière de santé publique montrent que près d'un décès sur quatre est lié à la pollution atmosphérique et que les populations les plus défavorisées économiquement sont également les plus exposées. Un récent sondage affirme d'ailleurs que plus de 83 % des Rhônalpins s'inquiètent de la qualité de l'air.

La prise de conscience ayant eu lieu, le temps est maintenant au changement de comportement. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre réalisé par la Ville en 2014 a pointé la menace que constituent les déplacements du fait de l'augmentation des effectifs, l'éloignement des agents, l'augmentation des kilométrages et la consommation de carburants des véhicules municipaux.

Ce PDA n° 2 de la Ville témoigne d'une volonté politique et d'une transformation des mentalités qui ne demandent qu'à s'amplifier.

En 2014, l'enquête mise en place par la Ville auprès de ses agents montre des éléments encourageants comme la réduction de la part modale de l'autosolisme et l'augmentation de la part modale du vélo, mais également des éléments qui le sont moins comme la forte baisse du covoiturage qui passe de 7 % à 2 % des déplacements travail/maison des agents. Un diagnostic complémentaire fait apparaître que les solutions de covoiturage sont nettement à encourager.

S'il est indispensable de faire baisser la part modale de la voiture, grandement responsable des gaz à effet de serre dans l'agglomération –comme l'a dit Mme Reveyrand, la voiture représente 30 % de ces gaz-, ce sont bien tous les modes de déplacement alternatifs à la voiture qu'il faut encourager, tout autant que la multimodalité.

Nous aurions aimé voir dans ce document les résultats du diagnostic réalisé sur l'accessibilité des sites de la ville en mode actif, ainsi que la carte du réseau cyclable

existant et des extensions prévues sur le réseau villeurbannais, notamment pour les équipements publics, car ces aménagements incitent les agents de la Ville à prendre davantage leur vélo pour aller travailler.

Dans le diagnostic encore, a-t-on des informations sur les distances domicile/travail des agents ? Combien d'agents parcourent des distances domicile/travail de moins de trois kilomètres ? Selon l'ADEME, un quart des déplacements effectués en France sont inférieurs à un kilomètre. Combien pour les agents de la ville de Villeurbanne ?

Les hommes assis plus de six heures par jour ont une mortalité supérieure de 20 %, le chiffre est de 40 % pour les femmes. La marche entre le domicile et le travail, lorsqu'elle est favorisée et rendue possible, est ainsi bonne pour la planète et pour la santé. Une campagne de sensibilisation en ce sens sera-t-elle effectuée dans le cadre de ce deuxième PDA ?

La problématique posée par les nouveaux moyens de déplacement individuels comme la trottinette par exemple n'y est pas non plus abordée.

Nous nous félicitons que la Ville se propose de mettre prochainement en place l'indemnité kilométrique vélo et de réglementer le télétravail pour les agents. C'est une avancée considérable. En effet, pour se développer, le télétravail a besoin d'être mieux encadré et il ne doit pas entraîner l'isolement de l'agent par rapport à sa communauté de travail ou le non-respect des dispositions légales en matière de temps de travail ou de temps de repos.

Le PDA engagé est une réponse concrète aux défis auxquels nous sommes confrontés. Il invite à poursuivre et à amplifier les efforts en matière de déplacement urbain et à promouvoir d'autres types de déplacement plus vertueux.

Il est également un excellent levier pour atteindre les objectifs fixés en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de faire du Grand Lyon une Métropole respirable.

Cependant, cela doit s'accompagner d'une politique ambitieuse en matière de transports en commun. Promouvoir des équipements capables de transporter les usagers dans des conditions autres que déplorables -je fais référence à la ligne C3- est un enjeu pour diminuer les GES à Villeurbanne et dans la Métropole de Lyon.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Poncet pour une explication de vote ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Président, chers collègues,

Concernant ce PDA n° 2, nous souhaiterions faire deux remarques.

La première est qu'il est louable de vouloir diminuer l'utilisation de la voiture, encore faut-il s'en donner les moyens et c'est loin d'être le cas. La seule alternative efficace à l'utilisation de l'automobile est celle des transports en commun. Cependant, nous constatons qu'aux heures de pointe, le métro, les bus et les trams sont bondés. Cela entraîne des conditions de transport déplorables. On a souvent l'impression que les wagons de métro sont des espèces de compression de César.

La deuxième est qu'il ne faudrait pas que ce PDA aboutisse à la création de deux catégories de citoyens : ceux qui ont encore les moyens de circuler en voiture dans les villes et donc de se déplacer confortablement, et ceux qui seront contraints à l'utilisation de transports en commun pour des raisons financières.

Malgré ces remarques, nous voterons ce rapport.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Poncet.

Madame Panico ?

Mme Virginie PANICO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Monsieur le Maire, vous proposez à notre assemblée d'adopter le plan de déplacement administration n° 2 ainsi que ses actions. Chacun ne peut que soutenir les objectifs de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère par la réduction des déplacements en mode polluant.

Initiée en 2005 sous la présidence de Jacques Chirac, cette politique de gestion des déplacements des salariés et des agents des entreprises et des administrations continua sous tous les gouvernements de droite et de gauche. Elle est devenue une préoccupation forte pour toutes les collectivités locales et les entreprises.

Inciter les agents de la Ville à ne plus utiliser leur voiture, c'est bien ! Offrir aux agents de la Ville des modes de déplacement alternatifs, c'est mieux !

Les effectifs des agents municipaux sont en hausse et ces agents habitent de plus en plus loin. Le diagnostic, c'est bien mais il faut des résultats !

Depuis des années, vous voulez réduire la place de la voiture à Villeurbanne sans offrir un réseau de transports en commun suffisant.

Les agents municipaux comme les Villeurbannais subissent les désagréments quotidiens d'un réseau de transports en commun saturé dans notre ville.

Villeurbanne semble oubliée du SYTRAL. Notre ville est pourtant représentée au Conseil d'Administration par vous, Monsieur le Maire, et votre suppléant, M. Devinaz.

Il est vrai que, pendant des années, notre ville a profité des rapports privilégiés que vous entreteniez avec M. Rivalta, président du SYTRAL, ce qui a défavorisé les projets de développement des transports en commun pour Villeurbanne. Depuis 2014, nous espérons du changement, hélas, c'est avec M. Collomb que vous continuez d'entretenir cette tendre amitié.

Résultat, dans notre agglomération, le réseau du SYTRAL se développe sauf à Villeurbanne. Vous allez me répondre que le SYTRAL et le Grand Lyon ont lancé les travaux d'aménagement du C3. Cependant, Villeurbanne profite de ce projet car elle est traversée par cette ligne importante reliant Vaulx-en-Velin et le centre de Lyon. Tout le monde sait que la saturation ne disparaîtra pas et que seul un métro était la solution.

Au moment où le projet de tramway avance pour Lyon, le projet de désenclavement de Saint-Jean reste dans les cartons, sans parler de la ligne forte A7.

Monsieur le Maire, les Villeurbannais méritent les transports en commun d'une ville de 150 000 habitants.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci pour votre sens de la nuance et pour vos félicitations concernant l'action que nous menons au SYTRAL, moi-même et M. Devinaz qui y a été très sensible même s'il n'est pas là.

Monsieur Bravo pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Notre intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Monsieur Chabrier pour le groupe socialiste ?

M. CHABRIER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Cette délibération va engager la nouvelle version du plan de déplacement administration. Elle marque la volonté ancienne de la municipalité de s'inscrire dans une démarche de développement durable en modifiant les pratiques de ses agents et en faisant preuve d'exemplarité.

Ce plan de déplacement vise ainsi à réduire l'usage individuel de la voiture et non pas l'usage de la voiture tout court, afin de lutter contre le réchauffement climatique et de favoriser le développement durable sur notre territoire, dans toutes ses composantes environnementales, sociales ou économiques.

Elle répond à la fois aux objectifs de plan de déplacement urbain de la Métropole et à son propre plan sur le climat et l'énergie.

Ces orientations portent sur la diminution du trafic automobile, le développement des transports collectifs et l'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à établir un plan de mobilité et à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun et du covoiturage.

Voilà quels étaient les objectifs de notre PDA en 2005, ce sont toujours ceux de cette nouvelle version avec, comme nouveautés :

- des objectifs quantitatifs précis pour 2020 avec la baisse de la part modale de la voiture ;
- retrouver le niveau du kilométrage total des véhicules de service de 2010 pour le volume de carburant ;
- atteindre un pourcentage de véhicules propres de 35 %.

Ces objectifs ont été fondés sur une évaluation précise et un diagnostic concerté ayant permis de mesurer l'efficacité des mesures initiales.

Ainsi, le financement par la collectivité des abonnements de transport en commun a permis une augmentation considérable de leur fréquentation : 16 points de plus entre 2005 et 2015, ce qui infirme les propos que vous teniez sur le SYTRAL puisque ce sont des faits réels et des chiffres probants.

À l'inverse, certains usages sont plus difficiles à faire évoluer. Par exemple, l'usage individuel de la voiture n'a baissé que de 2 points quand le covoiturage a même réduit.

Même l'enquête sur les déplacements du SYTRAL a illustré que la baisse des déplacements en voiture, même réduite, était une tendance forte chez les habitants de l'agglomération.

C'est pourquoi ce nouveau plan cible ces usages précis tout en maintenant des principes forts concernant l'usage des voitures de service, l'accès au parking ainsi qu'une volonté affirmée en matière de communication et d'information qui reste bien souvent la clé des changements de pratiques.

Aujourd'hui, une politique novatrice doit se pencher sur la question des mobilités actives, c'est-à-dire réfléchir non plus seulement aux flux mais également aux rythmes du trafic. C'est bien aux collectivités et aux entreprises qui organisent le temps de travail, et donc le temps de déplacement de leurs salariés, d'adapter au mieux les horaires de chacun en fonction des contraintes professionnelles. Des solutions existent : le télétravail ou le décalage des horaires afin de réduire les pics de trafic et de fluidifier les déplacements. Je rappelle que, sur une agglomération telle que la nôtre, plus de 4 millions de déplacements sont effectués chaque jour. Certes, la qualité de l'air est en jeu mais c'est surtout la qualité de la vie qui en découle.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Merlin ?

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La délibération qui nous est proposée a pour but d'adopter le plan de déplacement administration n° 2 et ses actions.

Les acteurs publics et en premier lieu les collectivités occupent une place centrale pour relever le défi de la transition énergétique et écologique. Les collectivités sont également les mieux placées pour mobiliser les acteurs locaux et favoriser leur évolution de comportement.

Notre collectivité se devait d'être exemplaire et elle l'a été. Dès 2005, la Ville de Villeurbanne s'engageait de façon volontaire dans un plan de déplacement administration avec l'aide de l'ADEME. Les actions ont été vertueuses et l'évaluation nécessaire a été conduite de façon participative, ce qui est très intéressant car l'idée maîtresse est qu'il faut connaître les déplacements des agents pour essayer de faire changer les comportements.

Permettez-moi trois remarques.

Premièrement, nous observons une forte baisse du covoiturage, de 7 % à 2 %. On pense bien évidemment à la mise en place d'une centrale de covoiturage, en intranet, permettant aux agents de la collectivité de s'organiser. Cependant, ce n'est pas si simple. Par exemple, la Ville de Bordeaux fait partie d'un système de covoiturage développé en 2008, en partenariat avec la Préfecture et le Conseil général, mais c'est sans succès car ce mode de déplacement concerne 1 % des agents de cette collectivité.

Cependant, une action est tout de même à conduire car c'est un paradoxe de voir combien nos concitoyens adoptent un réel engouement pour le covoiturage, ce mode de

déplacement répandu dans le domaine privé –permettez-moi de citer le site Blablacar, on y vante la convivialité, vous pouvez choisir d'être transporté avec quelqu'un qui aime l'histoire ou le sport- et combien de nos concitoyens sont réticents à l'idée de le faire pour des déplacements professionnels.

Deuxièmement, s'agissant des modes de déplacement actif, le vélo gagne en part modale auprès des agents, il passe de 6 % à 8 %, ce qui est bien. Il serait intéressant d'étudier où il serait possible de mettre en place du confort matériel pour ceux qui pratiquent le vélo comme des douches dans les locaux où les agents travaillent, afin de répondre à des impératifs liés à la pratique du vélo, notamment en cas de forte chaleur.

Par ailleurs, en plus des kits de dépannage vélo mutualisés, il serait souhaitable de proposer un atelier aux agents, une à deux fois par an, pour qu'ils apprennent à réparer et à mieux connaître leur vélo.

Enfin, il faut des locaux sécurisés pour garer son vélo, ce qui est souvent un frein à sa pratique quand il n'y en a pas.

Troisièmement, il ne faut pas oublier la marche. La pratique prouve que, jusqu'à 30 minutes, elle est une activité qui n'est pas un repoussoir.

Le groupe Radical Génération Écologie Citoyen votera favorablement le rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je me renseignai sur la future installation de douches.

Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Je vais rebondir sur la question des douches même si ce n'est pas le sujet essentiel. Cela reste néanmoins important.

La plupart des personnes qui prennent un Vélo'v et qui ont une pratique du vélo en ville ne prennent pas forcément une douche quand elles arrivent à leur destination. Ce n'est pas forcément une compétition ou une pratique sportive intensive. Je pense que beaucoup de personnes font aujourd'hui du vélo sans suer sang et eau. Après, c'est une question qui peut être envisagée.

Je vais revenir aux questions qui ont été posées.

La qualité de l'air est une véritable question, nous ne le nions pas, tout le monde en est fort conscient. C'est un vrai phénomène de société, un gros problème en milieu urbain même si le problème de la qualité de l'air existe également en zone rurale, pour d'autres raisons d'ailleurs.

Cette question de la pollution de l'air appelle des mesures spécifiques sur lesquelles nous travaillons aujourd'hui. La place donnée à la voiture, après la seconde guerre mondiale, n'a cessé de croître pendant 40 ans au moins. Elle a instauré un certain nombre de pratiques sur lesquelles il nous faudra revenir avec des mesures spécifiques qui sont à mettre en place de manière progressive. Je pense que nous sommes en bonne voie aujourd'hui.

Sur la question de fond de ce PDA, vous dites que nous n'avons pas mis en relation le lieu de résidence des salariés de la Ville et leurs pratiques habituelles. C'est faux. Le

travail s'est complètement basé sur un diagnostic des lieux de résidence de chacun des salariés de la Ville. C'est un mauvais procès qu'on nous fait puisqu'un travail très fin a été mené pour comprendre l'impact des mesures que nous pouvions prendre et imaginer les solutions à adopter.

Vous parlez également de mesures contradictoires avec les politiques engagées par la Ville. Je pensais avoir été assez claire en disant que nous sommes en pleine cohérence avec les mesures prises au sujet de la réduction -vous parlez de bouchon- des voies réservées à la circulation automobile, avec d'autres mesures comme celles liées au stationnement en ville.

Nous sommes également en pleine cohérence avec les mesures prises dans le cadre du plan de déplacement mode actif pris par la Métropole et voté voici peu de temps.

Je pense également au PDU à venir.

Il n'existe pas de contradiction, c'est faux.

Vous parlez de bouchons, nous observons des ralentissements de circulation et des voitures qui sont effectivement empêchées. Nous savons pertinemment que c'est un phénomène normal durant les quelques mois qui suivent l'instauration des mesures prises. L'effet de ces mesures n'apparaît qu'au bout de 12 mois voire 18 mois après l'instauration de ces mesures. Nous en reparlerons dans un an.

Pour le moment, cela ne permet pas de dire ce que sera l'avenir. Il faut plutôt penser aux modélisations faites, elles sont très fines, vous qui aimez les modèles informatiques, en tout cas scientifiques. Des modélisations très précises permettent de mouliner toutes sortes de solutions et de savoir ce que sera la circulation automobile sur certaines voies.

Je reviens à la question de l'autosolisme. L'abandon de la voiture ne se fait généralement pas pour des raisons financières. Les personnes qui habitent dans les arrondissements du centre de Paris abandonnent très souvent leur voiture et cela n'empêche pas qu'ils aient assez de moyens pour se loger dans ces quartiers. À l'heure actuelle, le covoiturage s'est beaucoup reporté vers les transports en commun et le vélo.

Évidemment, c'est bénéfique parce qu'il y a une réduction de la voiture. Nous avons fait des analyses très fines : concernant la réduction de la voiture, nous imaginons que le covoiturage pourra de nouveau aider certaines personnes dans certaines zones éloignées de moyens commodes de circulation. Nous ne demandons pas aux salariés d'abandonner totalement leur voiture, c'est évident.

Nous n'avons pas parlé des trottinettes, nous savons que c'est dangereux mais elles font partie des modes actifs.

Concernant le C3, il faut encore attendre mais cela viendra. Vous parlez d'un C3 qui est impossible, je pense que vous êtes donc ravis des mesures qui seront prises.

Pour terminer, je voudrais tout de même dire qu'avec ce PDA, la Ville prend sa part de responsabilité dans les politiques de déplacement. Son action est forte, elle est volontariste. Nous ne passons à côté d'aucun moyen ou levier d'action.

Après toutes les remarques que j'ai entendues, ce PDA n'a pas vocation à se substituer au PDU. Les problèmes soulevés devront trouver des solutions dans ce cadre.

Encore une fois, la Ville se doit d'être exemplaire et, avec ce PDA, je pense qu'elle s'en donne réellement les moyens.

Les entreprises et les habitants sont prêts à coopérer sur ces questions.

Au niveau urbain, nous sommes au cœur des problématiques de déplacement d'une agglomération de 1,2 million d'habitants mais nous prenons notre part. Avec ce PDA, je pense que la Ville est très volontaire et avance largement pour une meilleure qualité de l'air et une ville apaisée.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Les propos tenus par l'UDI, le Front National ou Les Républicains révèlent tout de même la prise de position de personnes largement issues du 20^{ème} siècle. La ville du 21^{ème} siècle ne laissera pas la place à la voiture. La voiture prend tout l'espace et tout le temps dans une ville. Elle gardera sa place mais elle n'aura pas toute la place comme nous l'avons dit à Villeurbanne. C'est bien de cela qu'il est question, que nous parlions du cours Émile Zola ou des transports en commun. Sur Villeurbanne, les transports en commun ont particulièrement progressé ces dernières années et ils progresseront encore.

M. Hervé MOREL.- Essayez de les prendre !

M. Didier VULLIERME.- La politesse voudrait que vous m'écoutez jusqu'au bout, je l'ai fait poliment et patiemment, je vous serais donc reconnaissant d'en faire de même.

La ligne T4 qui a été créée ces dernières années est une ligne de tramway supplémentaire qui dessert le Tonkin et le campus de la Doua. La ligne T6 va venir. Atobus a revu en profondeur le réseau de bus de la ville et de l'agglomération. La ligne C3 dysfonctionne, nous en sommes tous conscients, et c'est bien pour cette raison que la Ville a insisté auprès du SYTRAL pour qu'elle soit revue et qu'elle devienne, dans un avenir relativement proche, en 2019, beaucoup plus performante.

Le métro arrive jusqu'à Carré de Soie, ce n'est pas rien non plus.

Le SYTRAL s'est engagé, sur le prochain mandat, à ajouter un wagon sur les rames de la ligne A, donc là aussi une augmentation de capacité.

On ne peut pas dire que rien n'est fait.

Mme Panico parlait de l'A7 mais nous n'en parlons plus depuis un bon moment, nous sommes vraiment sur T6, et il est logique qu'une ligne de tramway parte par un bout pour arriver à un autre. Elle a commencé côté Perrache pour être prolongée jusqu'à Debourg et il est logique qu'elle continue jusqu'aux hôpitaux de l'ouest avant de commencer à Villeurbanne. Cela nécessite forcément du temps, des rails de tramway ne se posent pas en cinq minutes. Il est logique que cela n'arrive a priori que dans le prochain mandat.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Panico, je ne sais pas d'où vous sortez le fait que rien ne se passe à Villeurbanne, en soulignant que j'étais au SYTRAL avec des relations entre amour et amitié avec telle ou telle personne, en citant M. Collomb et M. Rivalta.

Qu'est-ce que ce galimatias ? Quand on interroge les personnes responsables de la dynamique immobilière sur notre ville, que ce soit les habitants ou les acteurs économiques, elles citent toutes la qualité des transports en commun.

Comment notre ville se développe-t-elle ? Grâce à la réelle qualité des transports en commun. Venir nous raconter que tout se passe à Lyon et pas à Villeurbanne dans ce domaine, excusez-moi mais je ne sais pas où vous allez chercher de telles allégations.

Vous avez fait référence à ma présence au SYTRAL et, assez souvent, les élus de droite qui y siègent et qui sont presque aussi nombreux que les autres, disent qu'il n'y en a que pour l'Est de Lyon et pour Villeurbanne. Je vous invite à vous rapprocher de leurs propos. Ils exagèrent en disant cela mais cela montre l'inanité de vos propos.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR L'ORGANISATION DES PRIMAIRES DE LA DROITE ET DU CENTRE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- La délibération qui se trouve sur la table ne change rien mais indique simplement que M. Chabrier est le rapporteur.

Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire.

Je suis le rapporteur puisque je suis adjoint délégué aux élections. C'est dans ce cadre que j'ai à rapporter sur cette délibération. Je la rapporte avec beaucoup de plaisir, sérieux et amusement.

Il s'agit d'une délibération qui s'inscrit dans l'application d'une circulaire du ministre de l'Intérieur du 10 janvier 2011, en vue de la tenue des primaires par les partis politiques. Elle permet aux communes de mettre à disposition des partis politiques qui en font la demande des salles et du matériel de vote à titre gratuit.

Je cite la circulaire ministérielle : « *Les frais de gardiennage, de nettoyage, de livraison, d'enlèvement, de montage et de démontage du matériel de vote sont facturés par les partis organisateurs* ».

Pour l'organisation de la primaire de la droite et du centre des 20 et 27 novembre 2016, organisée via la commission départementale d'organisation de la primaire, la Ville met à disposition 13 bureaux de vote sur 6 sites différents.

Monsieur le Maire, vous avez été saisi le 25 mai 2016 par le président de la commission départementale en charge de l'organisation de cette primaire ouverte de la droite et du centre, M. Patrice Verchère, député du Rhône.

Les frais subventionnés sont facturés aux coûts proposés en 2011 à l'occasion de la primaire du PS et du PRG, avec une évolution de +5 % correspondant à l'augmentation du coût de la vie. Cette évolution tarifaire correspond à 304,50 € par bureau de vote et à 3 958,50 € pour l'ensemble.

Je salue le travail commun réalisé par les responsables locaux de la primaire, le cabinet du maire et les services concernés.

Je me suis amusé à retrouver les extraits du verbatim du Conseil Municipal de 2011. À l'époque, les prises de parole des représentants de l'opposition de l'UMP questionnaient M. le Maire en demandant quelle serait l'attitude de la Ville si un autre parti que le PS venait à demander de disposer des locaux municipaux pour organiser ses élections internes. M. Lacoste s'est reconnu, je le vois rire, ses propres propos l'amused, tant mieux !

Le moins qu'on puisse dire, c'est que vous avez la réponse aujourd'hui et cette réponse est limpide comme vous pourrez le constater.

M. LE MAIRE.- Merci. M. Chabrier a eu la gentillesse de ne pas citer toutes les prises de parole de M. Lacoste qui terminaient par : « Pour toutes ces raisons Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération. » !

Nous en attendons autant de vous ce soir puisque c'est presque la même chose !

(Rires)

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

M. Hervé MOREL.- C'est la loi.

M. LE MAIRE.- C'était également la loi voici 5 ans.

29 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TELA BOTANICA POUR LE PROGRAMME « SAUVAGES DE MA RUE » – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Je laisse la parole au groupe Europe Écologie Les Verts, Madame KHELIFI ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques mots pour souligner le grand intérêt de ce programme qui consiste à suivre la flore sauvage urbaine grâce à la participation citoyenne.

En effet, les habitants sont invités à identifier les plantes sauvages qui poussent dans la ville, à les répertorier et à alimenter une base de données scientifique sur la flore sauvage urbaine. Cette initiative permet de sensibiliser les habitants à la biodiversité par une observation de leur environnement proche.

Cela devrait intéresser des publics aussi divers que les enfants dans les écoles, les collègues et les lycées, les jardiniers amateurs, les associations de quartier, les conseils de quartier, etc. Porter attention à ce qu'on appelle souvent ces « mauvaises herbes » est une manière de porter un autre regard sur elles et de permettre leur développement car elles contribuent à la végétalisation de la ville dont Villeurbanne, si minérale et si bétonnée, a grand besoin. Le développement du végétal en cœur de ville, de poumons de respiration urbains et de nature en ville, est un enjeu important pour Villeurbanne.

Le programme « Les sauvages de ma rue » est une démarche originale qui a toute sa place dans ce retour du végétal en ville pour offrir à nos concitoyens une ville où il fait « mieux vivre ».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai amené l'ouvrage « Les sauvages de la rue » que j'ai acheté voici déjà quelques années et j'ai même fait des promenades avec des habitants à deux reprises. Je souhaiterais qu'ils soient plus nombreux et que vous y participiez car, jusqu'à présent, je n'ai pas eu l'occasion de vous y rencontrer.

Il est bien de donner l'exemple et c'est ce que je fais en participant à ces promenades.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

30 – RÉGLEMENT DE LA MISE À DISPOSITION DU LOCAL DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

31 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LA NUIT DES ÉTUDIANTS DU MONDE 2016 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

32 – AVENANTS AUX CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

33 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES POUR LE RAYONNEMENT UNIVERSITAIRE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- En conférence des présidents, Les Républicains avaient souhaité que soient séparées les trois subventions. Ce n'est pas l'usage mais la règle veut que si vous voulez dire un mot sur l'une des associations subventionnées pour expliquer votre vote vous puissiez le faire.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Dans le cadre de la politique dont l'objectif est d'urbaniser le campus et d'universitariser la ville, nous promovons la diffusion des connaissances scientifiques à travers le Fête de la Science et nous diffusons les travaux des chercheurs du campus de la Doua à travers l'université ouverte Claude Bernard qui sont deux événements récurrents. Cette année, nous proposons le financement du colloque « Quelles utopies pour aujourd'hui ? » organisé par le GFEN et le GREN.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Monsieur le Maire, lors de la conférence des présidents préparant ce Conseil Municipal, notre président de groupe, Jean-Wilfried Martin, vous a demandé une séparation des votes des demandes de subvention de ce rapport. Vous avez, hélas, une fois de plus, refusé de séparer les votes. Dommage pour la lisibilité et la transparence des votes pour ces rapports regroupant maintes et différentes associations liant ainsi les mains des élus d'opposition.

Vous comprenez, Monsieur le Maire, que notre demande de votes séparés ne concerne ni l'organisation de la Fête de la Science, manifestation soutenue par tous et qui favorise la diffusion de la culture scientifique, ni le cycle de conférence de l'université ouverte Claude Bernard.

Notre interrogation se porte sur la subvention au colloque « Quelles utopies pour aujourd'hui ? » du Groupe Français d'Éducation Nouvelle qui a eu lieu les 16, 17 et 18 septembre 2016 au TNP.

Je sais bien, Monsieur le Maire, que l'utopie est le carburant idéologique de la gauche !

On pourrait croire, à lire le thème du colloque « Le programme des ateliers et de la conférence gesticulée », que nous avons affaire à une conférence de gentils utopistes nostalgiques de mai 68 et du Larzac ! En somme, une réunion d'anciens combattants de la gauche française et de ces associations qui vivent sur une autre planète, aux frais bien entendu du contribuable qui permet de faire vivre nombre d'associations et de permanents !

Mais quand on entre dans le détail, on découvre une réalité moins agréable : une description de la situation actuelle du pays confronté au terrorisme. L'état d'urgence, l'éducation à la laïcité et la lutte contre la radicalisation présentés comme des mesures d'exception, d'étiquettes réductrices, d'incitation à la méfiance et à la haine qui mettent, selon eux, la démocratie en danger, parlant même de « lavage de cerveaux » !

Au moment des cérémonies officielles d'hommage et de soutien aux victimes du terrorisme, cela fait froid dans le dos !

Je ne veux pas devenir l'avocat de la politique menée par Manuel Valls et Bernard Cazeneuve mais c'est la politique d'un gouvernement républicain qui veut défendre le pays contre la menace terroriste, pas suffisamment selon nous, sans utiliser tous les outils efficaces.

Le pouvoir socialiste a souvent demandé et exigé l'unité nationale pour défendre la

République. Cette unité nationale pour défendre la République ne semble pas être la priorité de cette association qui, en vérité, se rapproche plus d'un mouvement politique que d'une organisation universitaire.

La Ville de Villeurbanne n'a pas à subventionner les conférences de mouvements politiques et le TNP, nous en savons quelque chose Monsieur le Maire, n'a pas à héberger des réunions politiques !

Nous voterons contre ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- J'espère que M. Berthilier va vous répondre un peu vivement. Dans l'outrance, il faut interdire à Villeurbanne ceux qui ne partagent pas toujours les mêmes idées, le débat et la réflexion sur l'éducation et peut-être accueillir la manifestation pour tous puisque, là, ils auraient leur place. Ils peuvent manifester, c'est légitime. Quelqu'un comme Janusz Korczak sert un peu de référence au Groupe Français d'Éducation Nouvelle, il fait partie des éducateurs qui sont dans cette histoire.

En entendant des propos disant qu'ils n'ont pas leur place à Villeurbanne et au TNP, nous voyons quelle est votre conception du débat. Donner 1 000 € pour les accueillir dignement, excusez-moi, mais je trouve cela très bien.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Monsieur Lacoste, vous parliez d'utopie comme étant quelque chose d'inaccessible et il vous suffit d'ouvrir les yeux pour voir le quartier qui est, en soi, une utopie réalisée.

À l'époque, je sais que vos lointains prédécesseurs se battaient déjà contre cela. Se battre contre l'utopie quand on est de droite est finalement quelque chose qui est assez cohérent. Je souligne cette cohérence que vous avez ce soir encore !

Je vous réponds sur le colloque en lui-même, Monsieur Lacoste. Ce colloque organisé par le GFEN et le GREN a regroupé de nombreux participants venus pour certains de loin, et je pense à nos amis de la Suisse romande qui y ont participé.

Le GFEN n'est pas un mouvement politique qui serait arrivé dernièrement. C'est un mouvement d'éducation nouvelle presque centenaire, Monsieur Lacoste. Il est né dans les années vingt et il a regroupé des recherches de pédagogues. Franchement, quand on voit aujourd'hui à quel point les pédagogies Montessori ou Freinet sont inscrites dans l'école, on se dit que l'éducation nouvelle a apporté et apporte encore à la pédagogie et à la vie dans nos écoles.

Vous citez quelques propos parmi des éléments du programme, le fait qu'on s'interroge dans une démocratie est un droit, y compris sur l'état d'urgence. Pouvoir le faire dans un lieu de débat qu'est le TNP, le Théâtre National Populaire ouvert sur la cité, paraît assez normal.

On peut être en accord ou en désaccord avec cela mais on a le droit d'en débattre. Le colloque a réuni des personnes comme Philippe Meirieu et Jean Houssaye qui ont beaucoup apporté à la pédagogie actuelle et je crois que c'était absolument normal.

Vos arguments ne se heurtent qu'à l'incohérence que vous avez par rapport à ce que votre idole défend en matière éducative et je comprends que la pédagogie ne vous intéresse pas beaucoup. Finalement, il s'agit de supprimer les pédagogues par centaines de milliers quand il ne s'agit pas de les remplacer par des ecclésiastiques. Je citerai : « *L'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé dans la transmission des valeurs.* »

Monsieur Lacoste, nous ne sommes pas d'accord et je suis fier d'avoir accueilli ce colloque et que nous en accueillions d'autres à l'avenir à Villeurbanne. Peut-être que Philippe Meirieu comme, d'autres a la faiblesse de croire en l'éducabilité de tous dont nous faisons partie pour progresser dans l'ouverture d'esprit que nous pourrions avoir.

Je terminerai par une citation de Janusz Korczak puisque vous étiez d'accord tout à l'heure : « *Quand on les prend au sérieux, même les enfants les plus terribles finissent toujours par se montrer dignes de la confiance qu'on leur accorde.* »

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Si vous voulez nous proposer un autre thème de colloque pour savoir si nos ancêtres sont vraiment les Gaulois, nous pourrions en débattre. (*Rires*)

Nous pourrions nous poser la question et avoir un avis un peu différent de celui que vous supportez. C'est tout l'intérêt d'en débattre d'une certaine manière.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour – 5 contre - 6 abstentions) -

M. Richard MORALES.- Les propos de M. Berthilier nous ont incités à nous abstenir.

M. LE MAIRE.- C'est l'intérêt du débat : on n'en sort pas tout à fait comme on y est entré.

34 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES COLLÉGIENS ET LYCÉENS (FICL) – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

35 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION LABORATOIRE OUVERT VILLEURBANAIS – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Merlin qui a été retirée et une de Mme Gandolfi.

Madame Gandolfi ?

Mme Laura GANDOLFI.- M. le Maire, chers collègues,

C'est avec plaisir que j'interviens au nom du groupe socialiste pour marquer l'engagement de la Ville dans l'installation et le développement du Laboratoire Ouvert Villeurbannais. Ce soutien illustre notre attention à l'émergence de formes nouvelles et audacieuses de fabriquer des produits mais également du lien social.

Pour être précis, le Laboratoire Ouvert Villeurbannais n'est pas à proprement parler un fablab, c'est plutôt un lieu où des personnes ont un intérêt commun, souvent autour de l'informatique, de la technologie mais pas seulement. Ils se rencontrent, collaborent, partagent et acquièrent des connaissances et des savoirs grâce à la fabrication d'objets, des ateliers pratiques mais également des conférences.

Cet appui fort de la Ville fait écho à une proposition qui figurait dans notre projet municipal « L'audace ensemble ». Pour mémoire, un fablab est un atelier collaboratif qui permet de fabriquer des objets grâce à des machines pilotées par ordinateur, associant divers métiers, compétences et générations. Il représente un lieu d'échange de savoirs et de connaissances qui favorise l'autonomie des utilisateurs. Sur Villeurbanne, pas moins de cinq fablab sont ouverts ou en cours d'ouverture.

Un exemple : le fablab « Youfactory » qui a été créé en février 2015 au sein du Pôle Pixel fonctionne vraiment bien et remplit ses objectifs. C'est une démarche différente mais complémentaire du Laboratoire Ouvert Villeurbannais puisqu'il oriente ses activités plutôt vers la création et l'innovation industrielle.

Je peux également vous citer Erasme et le Ladlab toujours au sein du Pôle Pixel, ainsi que La Paillasse Saône installée à la Doua.

Devrait bientôt s'ouvrir un autre fablab de plusieurs centaines de mètres carrés baptisé Bel Air Camp, au sein du site Alstom. Destiné à accueillir des tech-maker, c'est-à-dire des créateurs d'innovations technologiques et de prototypes, des start-up industrielles, robotiques ou techniques, il sera l'un des plus grands de France.

Le territoire villeurbannais bénéficie bien d'atouts majeurs en matière d'innovation et d'émulation avec les entreprises du Pôle Pixel, le CCO, et le potentiel étudiant du campus de la Doua.

La municipalité marque sa volonté d'accompagner et de soutenir des initiatives qui sont à la fois un enjeu d'avenir et d'équilibre du territoire en permettant par exemple une mixité des activités urbaines en plein centre-ville.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Je voudrais remercier Mme Gandolfi d'avoir souligné l'audace et l'originalité du Laboratoire Ouvert Villeurbannais et ses vertus participatives, scientifiques et pédagogiques, dans une intervention qui témoigne de sa propre expertise sur le sujet. Le Laboratoire Ouvert Villeurbannais est un ovni parmi les ovnis, tant dans sa démarche, sa configuration et ses objectifs. Il s'inscrit davantage dans les hackerspaces que dans les fablab mais il a vocation à être en lien avec les autres fablab, à participer à la vie de quartier et de la ville, et au rapprochement de la ville avec son campus.

J'aimerais souligner cette volonté de la ville à encourager des modes de réappropriation des outils, des usages de consommation et de réaffirmation par le mode le plus concret qui soit des vertus de l'expérimentation, de la réappropriation des outils et de la philosophie dite du Do It Yourself.

Le Laboratoire Ouvert Villeurbannais est un lieu ouvert sur la ville et sur la science. C'est un laboratoire tourné vers l'échange de savoirs et de savoir-faire.

Je crains malheureusement qu'en s'insérant dans la tradition des tiers lieux, il appartient à ces utopies dont M. Lacoste se méfie tant. J'aimerais pourtant qu'il l'appréhende avec la plus grande bienveillance puisqu'il s'agit ici d'éducation populaire, de partage, d'autogestion –cela lui fera peut-être un peu peur- et de créativité.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

36 – ACTUALISATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE LA MAISON DE QUARTIER DES BROSSES ET DE LA GRILLE TARIFAIRE – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Soares mais il me semble qu'elle a été retirée.

M. Mathieu SOARES.- Elle a été retirée.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (51 pour – 4 contre) -

38 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS– M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du Front National.

Madame Branska-Farille ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il ne nous semble pas logique de subventionner le fonctionnement d'un syndicat et totalement indécent de subventionner une association de propagande comme le MRAP.

Pour rappel, pendant des années, cette association s'est faite le défenseur de l'islamisme allant jusqu'à s'associer avec l'Union des organisations islamique de France pour porter plainte contre le journal Charlie Hebdo pour des caricatures jugées blasphématoires.

Depuis des années, cette association est à nouveau la cible de nombreuses attaques dans la presse. Il est en effet reproché à sa direction de développer un discours communautariste et une professionnalisation de la question antiraciste.

Pour cette raison, nous ne voterons pas ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Gachet ?

Mme Christelle GACHET.- Le vote concernant la CFDT est plutôt cohérent par rapport à un vote précédent sur un même type de subvention qui concernait la CGT. Nous voyons donc que Villeurbanne Bleu Marine ne fait pas de ségrégation dans ses propos.

Je voulais insister sur le fait qu'outre la mise à disposition de locaux et d'équipements afférents, la Ville soutient les unions locales des syndicats hébergés au Palais du Travail.

Je souhaite rappeler le rôle important que jouent les syndicats pour accueillir et accompagner les salariés à défendre leurs droits, notamment dans le contexte social actuel que nous connaissons.

Un mot concernant le MRAP. C'est une association qui a été créée après la seconde guerre mondiale, elle est relativement ancienne. C'est une subvention récurrente de notre part depuis plusieurs années. Cette association est hébergée à la maison Berty Albrecht où elle accueille des victimes de discriminations raciales. Au niveau national, cette association est dotée du statut consultatif auprès de l'ONU. Elle est également inscrite dans l'éducation populaire.

Les discours et les propos qui peuvent être véhiculés par votre parti montrent que cette mission est encore importante voire très importante à exercer sur le territoire.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je ne suis pas toujours en accord avec le MRAP, loin de là, mais comme pour le Groupe d'Éducation Nouvelle, nous n'avons pas forcément à tout sélectionner. Ils font partie du débat et ils ont un certain nombre d'opinions qui, même si on les conteste, peuvent être tout à fait légitimes à entendre.

C'est une subvention de 600 €, il faut relativiser après une telle délibération par rapport à la somme que nous lui consacrons.

Je mets ce rapport aux voix.

- (50 pour – 4 contre) –

40 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION GROUPE POUR L'EMPLOI DES PROBATIONNAIRES - GREP – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

41 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES AU CENTRE NAUTIQUE ÉTIENNE GAGNAIRE – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Monsieur Devinaz, souhaitez-vous dire un mot ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Vous venez de dire l'essentiel de cette délibération.

M. LE MAIRE.- Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Naturellement, ce projet est une bonne initiative pour Villeurbanne qui se doit de montrer l'exemple.

Toutefois, limiter l'étude à l'installation de panneaux solaires thermiques est trop réduit. En effet, il existe des panneaux solaires hybrides, thermiques et photovoltaïques qui ont l'avantage d'améliorer l'efficacité de la production d'électricité en diminuant la température du panneau, et de produire simultanément de l'eau chaude sanitaire.

L'électricité produite pourrait être utilisée pour les besoins de la piscine avec une économie d'environ 20 % à 30 % sur l'énergie consommée. Le bilan énergétique serait imbattable, le bilan financier sans doute un peu moins mais quelle exemplarité pourrait afficher Villeurbanne, sans compter l'utilisation d'une technologie française et donc d'emplois en France ?

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, de bien vouloir considérer cette solution technologique et française dans votre étude.

Nous voterons pour.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Je ne suis pas spécialiste de toutes ces façons de produire des énergies nouvelles. Nous ne pouvons que nous féliciter d'entrer dans cette logique, d'autant plus que ce n'est pas nouveau en ce qui concerne le centre Étienne Gagnaire.

L'expérience que nous en avons depuis une dizaine d'années a conduit le service technique à choisir une solution qui est a priori fiable dans le temps et pas une solution qui, au bout de dix ans, présenterait un certain nombre de problèmes.

En attendant, ce que nous avons fait par le passé a permis, entre 2008 et 2015, une baisse de la consommation du gaz de plus de 22 %. Bien évidemment, la consommation d'eau a baissé de 18 % sur la période 2008-2015.

J'espère que nous continuerons dans ce sens. En même temps, je me félicite de la décision qu'a prise le gouvernement dernièrement, à la demande d'ailleurs de nombreux adjoints aux sports en France : dorénavant, nous ne ferons qu'une vidange par an de nos piscines, ce qui représentera une économie très importante pour les collectivités.

M. LE MAIRE.- Rassurez-vous, cela restera toujours propre ! (*Rires*)

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Je vous rassure, nous suivrons simplement le reste de l'Europe qui, a priori, ne s'est jamais mal portée du fait de ne vider ses piscines qu'une fois par an.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

42 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2015 DE LA SPL GESTION DES ESPACES PUBLICS DU RHÔNE AMONT – SEGAPAL – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 4 abstentions - 2 NPPV) -

43 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2015 DE LA SEMCODA – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

44 – RAPPORT DE CONTRÔLE 2014 DU SIGERLY SUR LES CONCESSIONS « ÉLECTRICITÉ » ET « GAZ » – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de M. Morel.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'une communication faite par le SIGERLY tous les ans qui ne nécessite pas de vote de notre assemblée.

J'avoue attendre avec impatience ce que va bien pouvoir nous demander M. Morel.

M. LE MAIRE.- Monsieur Morel, répondez à cette impatience !

M. Hervé MOREL.- Pas de problème Monsieur le Maire !

La lecture de ce rapport est intéressante même si elle met en évidence le manque de stratégie de l'agglomération. En particulier, les réseaux électriques ou de gaz sont des équipements avec des périodes d'amortissement fort longues.

Malheureusement, nous ne voyons pas analyser l'arrivée des points de charge rapide pour les véhicules électriques des particuliers voire des véhicules utilitaires électriques voulue

par le gouvernement, ou encore l'interaction des réseaux électriques SNCF, TCL, et de distribution MVDC, c'est-à-dire moyenne tension et courant continu, en lieu et place d'une partie du renouvellement du réseau HTA proposé dans ce rapport. Cela permettrait par exemple de résoudre le manque de puissance électrique qui étrangle la gare de la Part-Dieu.

Analyser et planifier tous les problèmes liés aux réseaux d'énergie à l'échelle de la métropole est sans doute trop en demander. C'est pourtant ce qui est déjà pris en compte par une planification dans les projets des réseaux de métropoles en Allemagne, au Japon et aux États-Unis. Dans ce type de pays, l'emploi de hautes technologies et la planification sont jugés très importants contrairement à ce qui se pratique en France par le gouvernement socialiste !

M. LE MAIRE.- Comme vous êtes un expert de tout et que vous avez toujours des solutions qui nous font quelquefois penser au Professeur Nimbus –c'est sympathique-, adressez-vous à la Métropole, à la SNCF pour la Part-Dieu ou autre, je ne doute pas que vos analyses seront prises en compte si elles sont aussi pertinentes que vous semblez le prétendre !

C'est une communication, pas de vote sur ce point.

Nous avons terminé l'ordre du jour. Une question orale a été déposée dans les délais à la conférence des présidents par le groupe Front National. Elle a été mise sur les tables. L'usage veut que le ou les responsables puissent la lire.

Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire,

Début octobre, un groupe de personnes s'est installé sur la place Lazare Goujon durant une semaine. Cette installation semble être la conséquence du démantèlement ordonné par le prophète... le préfet de deux squats qui se situaient sur le territoire de Villeurbanne.

Cette occupation intempestive d'une partie de la place Lazare Goujon a entraîné une situation ubuesque ainsi que des nuisances pour les usagers de la place et les riverains.

Cette situation ayant pris fin, nous souhaiterions à présent vous soumettre deux questions :

- Pourquoi cette situation a-t-elle perduré durant 8 jours ?
- Pourquoi accueillir des migrants sur notre commune alors que le problème des squats et autres bidonvilles est récurrent depuis plusieurs années ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'espère que votre lapsus n'a rien de révélateur, parce qu'avoir transformé le préfet en prophète, je me suis demandé s'il fallait y voir quelque chose mais il m'arrive moi-même de faire des lapsus, je ne vous en tiendrai pas rigueur.

Je voudrais vous remercier pour vos questions puisqu'il y en a deux. Cela permet de démêler le vrai du faux et d'apporter un certain nombre de précisions qui, lorsqu'on

essaie de réfléchir sereinement aux choses, ne méritent pas l'amalgame dont vous faites un peu preuve à la fin et dont d'autres ont largement abusé ces derniers temps.

Je vais répondre à votre seconde question.

Pourquoi accueillir des migrants sur notre commune ? Je vous répondrai d'une manière un peu générale : parce que notre commune a accueilli des migrants depuis qu'elle est devenue une ville à la fin du 19^{ème} siècle. Cela n'échappe à personne et c'est le cas d'autres villes mais particulièrement à Villeurbanne, dans la situation qui était la sienne, à côté d'une plus grande ville industrielle qui est Lyon et qui s'est développée. Je n'ai plus le pourcentage d'étrangers présents dans notre commune dans les années vingt mais il était sans commune mesure avec ce qu'il est aujourd'hui. Les livres de Philippe Videlier en témoignent, 20 %, 30 % voire 35 % étaient des migrants à l'époque.

Il est bien de rappeler que notre ville s'est largement construite avec des migrants politiques, certains avaient fui l'Italie de Mussolini, d'autres étaient des réfugiés espagnols ou des juifs d'Europe de l'Est, notamment avant la seconde guerre mondiale. Ils fuyaient les persécutions. On trouvait également des migrants économiques qui venaient ici, des Italiens et des Espagnols, qui n'ont pas tous été des migrants politiques, notamment dans les années cinquante.

Il y a même eu des mots qui pourraient peut-être vous faire frémir si on les utilisait hors contexte, c'est-à-dire les apatrides, les Arméniens qui étaient là et qui ont eu le statut d'apatrides pendant un certain temps. Ils s'en sont sortis mais cela a duré pendant un certain temps et, pour certains, pendant encore la seconde guerre mondiale.

La phrase que j'ai souvent utilisée au début de mon mandat, puisque c'est à ce moment que nous en avons parlé, garde de l'actualité. Quand on dit « Venus d'ailleurs et devenus d'ici », elle garde encore tout son sens dans notre ville.

Rappeler cela prêche à une bonne réflexion.

Évidemment, votre question était liée à l'actualité des migrants, c'est pour cela que vous la posez, ce n'est pas une question générale. Vous la posez particulièrement par rapport au démantèlement de la jungle de Calais qui a fait surgir cette question d'actualité sur laquelle j'ai eu l'occasion de m'exprimer ici et là.

Je rappelle que tout le monde ou presque souhaite voir disparaître cette jungle mais les mêmes accompagnent parfois cela d'un refus de l'accueil sur leur territoire. Cela a été le cas du président de Région qui s'est exprimé dans l'outrance : pétitions, appel à la révolte des petits maires, etc. En Haute-Loire, accueillir des migrants peut évidemment paraître complètement saugrenu ! Son langage mélangeait « réfugiés », « immigrés » et « clandestins ». Cela ne contribue pas à la sérénité et à la clarté du débat.

J'ai eu l'occasion de dénoncer cette attitude à de nombreuses reprises et j'ai affirmé en face le fait qu'à Villeurbanne, nous pouvions accueillir des migrants, ce qui se passera dans les jours prochains. J'ai surtout affirmé que nous pouvions accueillir et participer d'un effort national et collectif. C'est également ce qui compte.

Je rappelle les chiffres : environ 9 000 personnes à Calais à l'échelle de la France. Pour la région Auvergne Rhône-Alpes, il sera question d'environ 1 784 personnes. C'est le chiffre

donné par le préfet. Au niveau du département du Rhône, métropole et départements confondus, le chiffre serait de 250 personnes, peut-être un peu plus.

J'ai eu l'occasion de dire que cet effort n'avait rien d'insurmontable. Je ne sais pas si votre connaissance de notre ville est trop parcellaire pour que vous ne le sachiez pas mais nous avons, à Villeurbanne, un centre d'accueil des demandeurs d'asile qui a été créé en 2001, voici plus de 15 ans. Il se trouve rue Nicolas Garnier et accueille 120 demandeurs d'asiles en continu. Pour donner un autre chiffre d'appréciation, environ 200 personnes y sont passées en 2015. Évidemment, les personnes présentes n'y sont pas depuis 2001. Des effectifs entrent et sortent.

De plus, il y a le centre de transit, à Villeurbanne. Il est situé à La Perralière, je n'ai jamais entendu les riverains s'en plaindre, je n'ai jamais eu aucune plainte à ce sujet. Les personnes sont dans la résidence du Progrès, rue de la Baisse au cas où vous voudriez les rencontrer. C'est là que Forum Réfugiés les accueille depuis 1997, c'est une association dédiée à cela.

Pour vous donner des chiffres, en 2015, puisque l'année 2016 n'est pas terminée, environ 750 y sont passées et 106 personnes s'y trouvent actuellement. J'insiste sur ces deux chiffres car cela montre que ce sont des lieux dans lesquels on passe et non pas des lieux dans lesquels on reste.

L'an dernier, j'avais moi-même participé à l'accueil des migrants de Calais, une cinquantaine de personnes étaient arrivées en car, un soir. Aujourd'hui, la presse s'en est fait l'écho, le responsable de Forum Réfugiés l'a dit : une personne est toujours là, les autres sont ailleurs. Certains ont obtenu l'asile, d'autres sont repartis à Calais, pas un nombre important mais c'est ainsi.

Ceux qui crient à l'insupportable, même si vous ne le dites pas ici de cette façon mais d'autres l'ont fait plus fortement que vous, poursuivent d'autres objectifs qui sont de provoquer l'amalgame et la peur à travers des mots. Nous voyons bien quelle est la recherche d'un prétendu bénéfice politique.

Concernant votre première question sur les migrants présents sur la place durant 8 jours, vous êtes bien informé mais ce n'est pas très compliqué. Effectivement, ils étaient présents, dans un squat, rue Léon Chomel. La SERL qui était propriétaire des lieux avait demandé l'évacuation, elle l'avait obtenue de la justice mais, après l'évacuation, ils sont restés une huitaine de jours sur la place. Certains sont partis rapidement, d'autres sont restés plus longtemps ou ont fait des va-et-vient.

Il ne faut pas tout mélanger, c'est une situation très différente de celle dont je viens de parler et qui résulte du démantèlement de Calais.

Ces personnes étaient originaires d'Albanie, elles étaient une trentaine, nous avions leur identité. Les liens avec la commune étaient très faibles à ce niveau, aucun enfant n'était scolarisé, la plupart d'entre eux étaient domiciliés dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon, sans doute dans des squats ou dans d'autres communes de l'agglomération. Certaines présentaient des récépissés de demande d'asile ou de titre de séjour très récents et n'étaient pas connues des services, pas tellement des nôtres puisque ce n'est pas de notre responsabilité. Ils étaient en face du CCAS, ce qui avait sans doute un certain sens, et

nous avons été amenés à agir en dehors de notre champ de compétence de façon à avoir les identités de ces personnes.

Nous leur avons proposé d'aller vers les structures concernées, le 115 ou la Maison de la veille sociale. Certains y sont allés et sont revenus. Nous nous sommes assez vite heurtés à une demande de logement, demande faite par quelques personnes qui parlaient le français très correctement et qui savaient montrer que leur présence devant l'Hôtel de Ville pouvait nous gêner et qu'il fallait faire quelque chose. Nous les avons réorientées en lien avec les services de l'État.

J'ai moi-même demandé au directeur de cabinet du préfet et au préfet délégué à l'égalité des chances d'essayer de régler cette situation au plus vite -votre question me conduit à le dire- de façon à ne pas faire l'amalgame qui consisterait à dire : « Vous pouvez accueillir des personnes de Calais mais 30 sont déjà sur la place. » Derrière, c'est un peu le fond de votre question puisque vous demandez pourquoi cette situation a perduré huit jours. Je vous ai dit pourquoi elle a perduré huit jours, comment elle s'est terminée et pourquoi, dans ces conditions, accueillir des migrants dans notre commune alors que certains sont déjà en bas de notre Hôtel de Ville.

Je veux également dire que, sur la question des personnes dans les squats, nous avons une attitude claire et sans angélisme ni ambiguïté. Si ces squats sont des propriétés de la Ville, nous saisissons la justice dès que nous en avons connaissance pour qu'elle ordonne l'évacuation. Quand elle a ordonné l'évacuation, il faut que le préfet, et non pas les services de la Ville, mette à disposition des forces de l'ordre pour le faire.

Dans un certain nombre de cas, cela peut durer longtemps. Je prends l'exemple du squat de la Feyssine, au carrefour du boulevard Laurent Bonnevey car l'évacuation a été prononcée par la justice deux ans avant qu'elle n'ait eu lieu. Le préfet pensait qu'il fallait attendre et, au bout du compte, des solutions assez correctes ont été proposées comme le village dans l'Ouest lyonnais. Certains étaient réellement en situation de vouloir s'insérer, cela arrive dans un certain nombre de cas, ils faisaient un effort d'intégration avec ce que cela suppose en termes d'apprentissage de la langue et de scolarisation régulière. Ces personnes sont aujourd'hui sur des parcours d'intégration, en tout cas d'insertion. Ce n'est pas le cas de tous, je ne fais pas d'angélisme à ce sujet.

Je ne pense pas vous convaincre mais j'aimerais terminer d'une manière plus générale sur la question de l'accueil des migrants et des réfugiés, en essayant de la situer un peu à l'échelle de l'histoire de notre monde et de la géographie de notre planète.

Peut-être avez-vous suivi les Rendez-vous de l'Histoire qui avaient lieu à Blois, du 6 au 9 octobre. C'est un colloque qui réunit des universitaires et des historiens. Il est intéressant car, comme peut le faire le Groupe d'Éducation Nouvelle, il pose les problèmes non pas dans leur immédiateté mais à l'échelle de l'histoire du monde. Cela nous apprend à écouter et à regarder au-delà.

Pascal Picq, un paléontologue que je connais bien, a dit dans sa leçon inaugurale que l'homme était la seule espèce de grands singes à sortir de son territoire. Dans l'histoire de l'humanité, c'est ainsi, nous sommes une espèce qui a migré. Ne croyez pas que je fasse preuve d'angélisme, nous affrontons la situation actuelle mais essayer de plonger

dans les racines de l'histoire de l'humanité éclaire parfois les propos qui peuvent être tenus aujourd'hui.

Un autre a dit que la mobilité est l'oxygène de l'histoire et d'immenses déplacements de populations se sont faits sur la planète pour des raisons diverses. Elles ont commencé voici très longtemps mais je ne veux pas vous faire un cours qui serait une resucée du colloque de l'histoire. Cependant, pendant et après la seconde guerre mondiale ont eu lieu d'immenses déplacements de populations, qui sont peut-être sans commune mesure avec ceux que nous voyons aujourd'hui. Je parle des juifs d'Europe de l'Est avec ce qui leur est arrivé pour beaucoup d'entre eux mais également d'autres populations qui ont été confrontées au déluge de l'histoire et qui ont connu des migrations extrêmement importantes. Elles ont souvent continué de façon précaire pendant deux ou trois ans après la seconde guerre mondiale.

Penser à cela, penser à ce qu'est l'exode, je trouve que cela nous permet peut-être d'avoir une réflexion sur la situation actuelle. On y trouve quelques leçons. Ne pas avoir la mémoire courte, c'est également comprendre le présent.

Monsieur Poncet, vous êtes un homme et vous faites partie de l'humanité, je vous invite à cette réflexion.

Enfin, s'enfermer comme certains le prônent, pas seulement vous, n'empêchera rien à l'échelle de notre monde. Il faut savoir aborder ces questions avec intelligence et interprétation, sans angélisme mais avec un peu de conviction car savoir ce qui a provoqué ces exodes dans l'histoire de l'humanité nous aide à comprendre le présent.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 20 heures 04.)